



## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**Samedi 23 avril 2022**

**YVRAC**

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

*Table des matières*

OUVERTURE DU CONGRES .....	3
APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 AVRIL 2021 .....	5
COMPTE RENDU FINANCIER DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2020-2021 .....	7
COMPTE RENDU DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	8
PRESENTATION DU BUDGET 2022-2023.....	11
VOTES STATUTAIRES .....	15
RAPPORT MORAL DES COMMISSIONS FEDERALES .....	16
QUESTIONS D'INTERET GENERAL .....	45
ALLOCUTION DU PRESIDENT .....	47
DISCOURS DES POLITIQUES.....	55
RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN APPLICATION DES STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR	65

## OUVERTURE DU CONGRES

*Le congrès débute à 9 heures 10.*

### **Henri SABAROT**

Madame la Maire d'Yvrac, Mesdames et Messieurs les Élus, les Représentants des différentes Administrations, Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Chasseurs, Chers Collègues et Amis,

Un proverbe chinois dit : « De se retrouver après une longue absence est plus agréable qu'une nuit de noces ». Ce n'est pas de moi ! Partagez-le à votre convenance, ce proverbe.

Les trois années qui se sont écoulées depuis notre belle Assemblée générale de Lacanau, 3 ans, auront marqué, c'est certain, le monde entier du sceau de cette pandémie et de son cortège de victimes, d'interdictions, de distanciation, de visioconférences qui, disons-le tout de suite, ne font pas bon ménage avec l'idée de nos retrouvailles dans notre cher Sud-ouest. L'union, la convivialité, le rassemblement et le partage n'étaient pas adaptés.

C'est un doux euphémisme de vous dire combien je suis heureux de vous retrouver toutes et tous pour cette journée. Heureusement, nous avons eu un avant-goût grâce à nos réunions de secteur auxquelles vous n'avez jamais été aussi nombreux à participer, ce qui montre bien qu'il y avait une attente, une demande d'explication. Tout cela nous a permis de traiter tous nos problèmes, qui sont nombreux, que nous développerons tout à l'heure et cela nous a permis de garder un dialogue constructif.

Nous nous retrouvons aujourd'hui, Madame la Maire, dans votre belle commune d'Yvrac, sur ce magnifique site. Je vous passe tout de suite la parole pour votre mot d'accueil. Je vous remercie.

### **Sylvie BRISSON, Maire d'Yvrac**

Merci, Monsieur le Président. Bonjour Mesdames et Messieurs, l'ensemble des élus que nous avons la chance d'avoir ici parmi nous, sénatrice, sénateur, députés et le Président de l'Association des Maires de Gironde.

Je vous souhaite vraiment la bienvenue et je suis très heureuse de vous accueillir aujourd'hui à Yvrac pour l'Assemblée générale de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde, sous la présidence de M. SABAROT que je remercie.

C'est la première fois que cette Assemblée se tient dans notre belle commune verte d'Yvrac. C'est un village que nous maintenons avec beaucoup d'attention afin de conserver son attachement à la campagne, tout en étant aux portes de la métropole bordelaise. Nous sommes fiers, vraiment très fiers, d'y trouver encore beaucoup de belles propriétés viticoles, celle-ci en

est une, nous remercions M. Vincent BONHUR, qui nous accueille ici au château Lafitte-Laguens, et qui sait travailler et protéger un magnifique patrimoine viticole, qui est le premier vignoble aux portes de la rive droite.

Mais il n'y a pas que des vignobles à Yvrac. Il y a aussi encore, et c'est surprenant peut-être, des éleveurs de bovins et ovins.

Notre territoire a su préserver de beaux espaces où l'on pratique différents modes de chasse, votre passion si je ne me trompe pas. On y pratique la billebaude, la palombière et depuis peu une tonne. Quelques élus yvracais au sein de mon équipe municipale ont eu l'occasion de défendre vos valeurs et de pratiquer la chasse. Ils ont passé l'année dernière leur permis de chasser. Je peux donc témoigner ici que c'est une pratique qui séduit encore les citoyens et les administrés de notre territoire.

J'ai pu entendre dans les médias que la question de la sécurité de la chasse était au centre des préoccupations. Je tiens vraiment à vous rassurer et je suis fier des chasseurs de notre territoire, car il n'y a jamais eu le moindre incident avec des chasseurs dans notre village. Nous pouvons donc être fiers, et au contraire, ces valeurs, cette passion que vous portez est riche et elle est partagée avec l'ensemble des administrés de notre territoire.

Le manque de régulation du grand gibier, je pense au chevreuil, est une source de collision avec les véhicules. Ce sont vos actions bénévoles dans la gestion de la faune sauvage qui a tout son sens ici, en plus de votre activité passionnée, vous avez vos actions de bénévolat qui nous aident et nous accompagnent dans la sécurité publique. Je crois que ce n'est pas suffisamment souligné. Elle est même pour nous essentielle, cette action bénévole.

Je ne vais pas plus m'attarder devant vous, car je sais que vous avez une matinée de travail très chargée. Je vous souhaite la bienvenue à Yvrac au nom de toute l'équipe municipale, des citoyens et des chasseurs yvracais, et une belle journée de travail dans la convivialité et le bonheur de vous retrouver en présentiel après effectivement ces trois années bien compliquées. Belle journée à tous et merci beaucoup.

*(Applaudissements.)*

**Henri SABAROT**

Merci beaucoup, Madame la Maire. Vous vous doutez qu'en aparté tout à l'heure, je lui ai dit que nous avons eu une belle campagne de recrutement, et les propos que vous venez de tenir me font bien évidemment dire que nous reviendrons lorsque vous aurez votre permis de chasser. Je vous le garantis.

**Sylvie BRISSON**

Avec plaisir, je vais le passer.

**Henri SABAROT**

Merci, Madame la Maire, merci encore de votre accueil. Nous allons donc ouvrir officiellement cette Assemblée générale. Je commencerai par une minute de silence, car ces derniers temps, deux chasseurs nous ont quittés, atteints par la maladie et plus particulièrement d'anciens

administrateurs. Nous avons accompagné hier dans sa dernière demeure Jean GRANGEROU, administrateur de la Fédération de la Gironde, et nous avons également récemment accompagné Gilbert COUDY, qui était un conseiller technique particulièrement investi sur la chasse sur le bassin d'Arcachon.

Et aujourd'hui, il nous manque une figure, il nous manque Guy PEREY, le président d'Eysines qui avait beaucoup œuvré pour la chasse à l'alouette et qui était friand d'une intervention à chaque Assemblée générale. C'était notre plus vieux chasseur, il a toujours validé son permis jusqu'à l'âge de 95 ans lorsqu'il nous a quittés l'an dernier. Pour tous ces gens-là, et pour tous les inconnus qui nous ont quittés, je vous propose de respecter une minute de silence.

*Une minute de silence est respectée.*

### **Henri SABAROT**

Je vous remercie. J'excuse aujourd'hui Victor ALCARAZ, notre Vice-président qui était notre porte-voix sur le grand gibier. Le rapport qu'il avait préparé sera lu par Thibault VARENNE. Il se remet d'une intervention chirurgicale un peu compliquée.

Vous avez pu voir l'ordre du jour, cette année étant un peu particulière, nous aurons dans un premier temps un vote par rapport aux administrateurs sortants et à la nouvelle liste que nous verrons après la lecture des rapports financier et moral. Ce vote se passera à bulletin secret, nous aurons donc un petit intermède durant cette opération, mais je voulais auparavant vous demander si vous étiez d'accord pour que nous votions sur les autres sujets à main levée. Y a-t-il des votes contre ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Non plus. Je vous remercie de votre confiance, qui est de nature à fluidifier notre journée chargée.

Après l'évocation des questions d'intérêt général, nous accueillerons à la tribune nos élus girondins, sénateurs, députés, représentants de la Région, du Département, qui nous accompagnent dans un esprit girondin tout au long de l'année dans nos différentes missions.

Je vous propose, pour le bureau de l'Assemblée générale, c'est statutaire, si vous nous faites confiance, de maintenir le Bureau de la Fédération de manière à répondre aux critères administratifs.

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 AVRIL 2021**

### **Henri SABAROT**

Je vais vous demander d'approuver le compte rendu de notre dernière Assemblée générale, qui s'était réalisée en distanciel le vendredi 30 avril 2021 avec les moyens informatiques. Ce compte rendu a été diffusé sur notre site Internet, il vous a également été envoyé. Je le mets aux voix. Y a-t-il des votes contre ce compte rendu ? Des abstentions ? Je vous remercie.

*Le compte rendu de l'Assemblée générale du vendredi 30 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.*

**Henri SABAROT**

Je passe sans plus attendre la parole à Michel MASSIAS qui va vous faire le compte rendu financier de l'exercice budgétaire 2020-2021.

## COMPTE RENDU FINANCIER DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2020-2021

**Michel MASSIAS**

Mesdames et Messieurs, Chers Amis, bonjour. Je vais vous présenter le compte rendu financier de votre Fédération.

Les documents que vous avez reçus ont été comme chaque année vérifiés par notre commissaire aux comptes, si vous souhaitez rentrer plus en détail dans cette présentation, n'hésitez pas à prendre rendez-vous à la Fédération.

L'exercice que nous présentons fait apparaître un déficit de 64 618 euros, mais pas d'inquiétude quand on voit que le bilan forme un total de 8 247 993 euros et que nous n'avons pas un seul emprunt !

### Commentaires sur le compte de résultat

Chaque année j'ai pris l'habitude de vous détailler le volume des charges courantes qui s'élèvent à 1 114 752 euros. Je sais que vous connaissez les grandes lignes de dépenses de ce poste (affranchissement, entretien du siège social, carburant, réparation du matériel, fournitures administratives, électricité, gaz, déplacements, supports de communication, publications, permis à 0 euro, honoraires d'avocats, maintenance informatique, etc.), je n'y reviendrai donc pas cette année.

Je souhaiterais orienter mon intervention vers deux sujets :

- Le volume d'aides que nous apportons aux sociétés de chasse ;
- L'impact financier de la réforme de la chasse sur l'équilibre du compte Dégâts de gibiers que j'aborderai lors de la présentation du budget.

Cette année encore, nous avons distribué des aides aux sociétés de chasse pour un montant global de 905 010 euros. Cela représente un peu plus de 25 euros d'aides par chasseur. Vous connaissez bien le catalogue des aides pour favoriser le gibier de repeuplement ou l'entretien des milieux en faveur de la biodiversité et des espèces. Il y a aussi les subventions pour la location des territoires et les aides pour le fonctionnement de vos associations. Vous connaissez également l'assurance responsabilité civile que nous offrons aux sociétés de chasse : elle représente un montant de 34 380 euros cette année ! Je peux aussi citer le carnet de battue et le carnet gibier d'eau qui sont gratuits alors que dans d'autres fédérations il est payant. C'est une vraie satisfaction de pouvoir maintenir un niveau élevé d'aides afin d'encourager la pratique de la chasse.

### Au niveau des produits d'exploitation

- *Les recettes de plan de chasse se sont élevées à 464 046 euros.* Ces recettes de plan de chasse, c'est tout ce qui concerne les bracelets cerfs et chevreuils, le bracelet sanglier étant uniquement un bracelet de marquage.
- *La vente du timbre sanglier : 187 192 euros* (Prix du timbre 15 euros fixé depuis l'exercice 2018-2019).
- *Les subventions d'exploitation : 755 878 euros*, c'est là où l'on trouve, et je tiens à les remercier, les subventions de la Région Aquitaine et du Conseil départemental et de l'Agence de l'Eau, de l'OFB via l'écocontribution, ou encore de la DDPP qui nous accompagne dans la mise en place de la collecte des déchets de venaison. Merci à tous pour votre aide. Il y a aussi la contribution qui est donnée par l'Etat : 4 euros par permis de chasser, pour nous rémunérer de la mission de service public que nous assurons.
- *Pour finir, les ventes du timbre fédéral pour 2 715 802 euros.*

Voilà en gros les volumes financiers du compte résultat.

Je laisse maintenant la place au commissaire aux comptes agissant pour le compte du cabinet ACOM Audit afin qu'il vous présente le résultat de son travail sur l'audit des comptes que je viens de vous présenter.

## **COMPTE RENDU DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **M. Le Commissaire aux Comptes**

Bonjour à toutes et à tous. Si vous le permettez, je rappellerai en préambule l'objet de notre mission au sein de la Fédération et de toutes les associations et sociétés dont nous certifions les comptes. Je souhaite juste rappeler que notre vocation n'est pas de porter un jugement sur la gestion de l'association par le Bureau et le Conseil d'administration, mais bien de vérifier que les comptes qui vous sont présentés traduisent la réalité du patrimoine et la situation financière de la Fédération.

Pas de commentaire particulier de notre point de vue sur le contenu des comptes qui ont été présentés à l'instant. Je ne vais pas lire en détail le rapport puisqu'il est très normé, vous en avez certainement l'habitude. Je le mets à votre disposition et si vous avez envie de le parcourir, je vous le présenterai bien volontiers.

Je vais donc vous rappeler les grandes lignes de notre rapport et de nos conclusions bien évidemment, qui vous permettront ensuite de passer au vote et d'approuver les comptes présentés.



Sur la synthèse des comptes, pas de commentaires, ils ont évidemment été au préalable arrêtés par le Conseil d'administration, et pour ce qui concerne nos travaux spécifiques, nous nous attachons évidemment à vérifier que toutes les recettes perçues par la Fédération ont bien été enregistrées dans les comptes et selon le plan comptable qui s'impose, et que ces subventions et les recettes concernées ont été utilisées conformément à leur objet.

Évidemment, lorsque la Fédération perçoit une subvention d'un financeur quelconque, cette subvention est destinée à une action bien particulière et il nous appartient à nous, Commissaires aux comptes, de vérifier que ces fonds ont été utilisés conformément à l'objet de la subvention.

Voilà pour ce qui concerne les comptes dans leur ensemble. Je vous confirme que ces comptes ont été contrôlés par nos soins et que nous certifions ces comptes, qui sont sincères et fidèles, et qui représentent évidemment la situation patrimoniale de votre Fédération.

Juste un petit mot peut-être pour en terminer sur le résultat de l'exercice qui se solde sur un léger déficit, 63 000 euros, qui est évidemment relativement acceptable, vous l'avez rappelé, au regard de votre situation confortable. Un léger déficit de cette nature ne fragilise en aucun cas votre Fédération. Il est bien évident qu'il est très compliqué de gérer un budget de cette nature et que l'on est toujours à la recherche d'un équilibre budgétaire, c'est l'objet même d'une association et d'une fédération. Vous avez des recettes, des dépenses et l'objectif premier est effectivement d'assurer cet équilibre, mais vous le savez, c'est parfois un peu difficile, quelques recettes arrivent avec un peu de retard et vous êtes parfois confrontés à des dépenses imprévues.

L'objectif qui est effectivement de présenter un budget à l'équilibre est parfois difficile à atteindre, mais de notre point de vue, un déficit de cette nature ne remet pas en cause la gestion du Bureau et du Conseil d'administration.

Pour en terminer, je rappelle que l'ensemble des documents qui ont été préparés et présentés à cette Assemblée ont été contrôlés par nos soins, pas que les comptes, évidemment, et que nous n'avons pas d'observations et de remarques à formuler sur le contenu de ces informations. Je vous remercie de votre attention.

### **Henri SABAROT**

Merci, Monsieur le Commissaire aux comptes. Je reprends la parole avant de passer au vote pour donner une explication sur le déficit constaté. Je l'ai évoqué dans toutes les réunions de secteur, les comptes que nous approuvons sont les comptes de l'exercice 2020-2021. Vous savez que nous ne sommes pas sur des exercices calendaires, mais sur des exercices calés sur la saison cynégétique, qui démarre le 1<sup>er</sup> juillet jusqu'au 30 juin, et en 2020, il y a eu le premier épisode du Covid en mars.

Vous avez été nombreux à nous solliciter pour nous dire que votre trésorerie risquait d'être fragilisée parce que vous ne pouviez pas organiser de lotos, de repas de chasse, de ball-trap. Il y avait toute une succession de petites manifestations qui vous amènent les recettes annexes, que le confinement ne vous permettait pas d'organiser.

C'est pour cette raison que le Conseil d'administration avait décidé à l'unanimité que la subvention de fonctionnement qui est de 3 euros par chasseur, que vous receviez habituellement, serait montée à 10 euros par chasseur en maintenant les 240 euros de part forfaitaire. C'est ce qui explique en partie le déficit constaté dans cet exercice. Nous avons voté le budget en novembre ou décembre comme toutes les autres années et à cette période, nous ignorions totalement la survenue de la pandémie qui a fait des ravages.

Bien évidemment, les 10 euros ont été versés de façon exceptionnelle, cela nous a également permis de faire face et dans le budget 2022-2023 que Michel MASSIAS va vous présenter ensuite, nous retombons sur les critères de financement habituels de vos structures.

Je le redis aussi, nous vous avons envoyé les documents, j'avoue que tous les présidents ne sont pas des experts-comptables, moi non plus du reste, ou des experts qui peuvent porter un jugement instantané. Les bureaux de la Fédération, je vois notre directeur administratif et financier, sont bien sûr ouverts à répondre à vos demandes, à prendre des rendez-vous pour ouvrir le Grand livre et vous donner les explications que vous souhaiteriez avoir.

Je le répète, je le dis très certainement depuis 25 ans, en Gironde, c'est ce qui nous permet d'avoir parfois des aides un peu particulières, notre nombre de chasseurs nous aide beaucoup, d'autant plus que le prix est modique, nous sommes la fédération, j'ose dire la meilleure marché de Nouvelle-Aquitaine, peut-être même si l'on franchit la Loire.

Je vais donc vous demander d'approuver ce compte de résultat et le bilan. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie de votre belle unanimité et surtout de votre confiance, car c'est votre argent que nous gérons.

*Le compte de résultat et le bilan sont approuvés.*

**Henri SABAROT**

À toi, Michel.

## PRESENTATION DU BUDGET 2022-2023

**Michel MASSIAS**

Comme vient de le dire Monsieur le Président, je vais donc vous présenter le budget 2022-2023.

Nous avons bâti un budget qui tient compte des défis que devra relever la chasse en Gironde. Après trois années de stagnation du prix du permis, le conseil d'administration vous propose d'augmenter le prix de la cotisation fédérale en passant de 71 euros à 74 euros. C'est la seule augmentation, car tous les autres tarifs restent stables. Bracelets de marquage, timbre sanglier et aussi l'assurance responsabilité chasseur (RC) chasseur.

Cela laisse le coût de notre validation départementale parmi les plus bas de France.

Nous avons donc prévu d'arrêter le budget 2022-2023 avec votre Conseil d'Administration. Il présente un déficit de 73 286 euros. Je ne vais pas détailler ici toutes les charges d'exploitation qui sont prévues, mais celles-ci se répartissent selon trois grands postes :

- Des charges de fonctionnement que nous essayons de diminuer ;
- Des charges de personnel dont la progression dépend d'accords nationaux ;
- De l'augmentation des cotisations sociales et les subventions reversées aux sociétés de chasse à travers le catalogue.

Plus que jamais, ces subventions sont destinées à fidéliser vos chasseurs, mais aussi vous permettre de faire découvrir notre pratique et attirer de nouveaux chasseurs. Je note avec satisfaction que nous avons pu maintenir le montant des aides liées au catalogue. Enfin on peut constater qu'il y a encore une dotation aux amortissements de 304 000 euros qui viendra, j'en suis sûr, enrichir notre trésorerie.

Nous avons ajouté cette année un tableau qui présente une synthèse comptable du budget dégâts. Je souhaitais dans cette période de forte tension sur le prix des céréales et aussi du maïs vous sensibiliser sur les grands postes qui le constituent.

Au niveau des charges, nous avons l'achat des bracelets de marquage, le matériel de protection, l'indemnisation des dossiers, l'agrainage et le coût des salariés qui gèrent le service. Soit un total de 710 000 euros au 30 juin 2021.

En recettes, nous avons le timbre sanglier et le plan de chasse, et depuis la réforme, nous avons perdu le fond de péréquation. Bref, nous arrivons à un montant de 628 000 euros. Nous sommes donc très nettement en déséquilibre.

Pour le budget 2022-2023, nous avons donc décidé de faire apparaître une participation sur le montant du permis national. En effet, 80 % des permis nationaux chassent le grand gibier. Il était donc logique qu'une partie de ces sommes aille au financement des dégâts. Sur la base de

15 euros par permis national, nous avons donc indiqué la contribution des permis nationaux au fonctionnement des dégâts en Gironde, ce qui nous semblait plus juste. Nous voyons donc qu'avec un timbre à 15 euros, nous sommes à l'équilibre.

Chasser en Gironde reste encore aujourd'hui une activité accessible à tout le monde.

L'assurance : son tarif reste inchangé et nous nous battons au quotidien pour maintenir ce tarif abordable en traquant les déclarations abusives.

Les produits financiers, la conjoncture n'étant pas très favorable, ils ont donc été arrêtés à 30 000 euros.

Pour terminer mon intervention, je tiens à souligner le travail réalisé sous la houlette de notre Trésorier Jacques ROUX, par les administrateurs et le personnel. Tout le monde s'est mobilisé pour respecter nos engagements budgétaires et assurer la bonne santé financière de notre association.

Merci à tous pour votre attention et bonne journée.

*(Applaudissements.)*

### **Henri SABAROT**

Merci, Michel, pour tous les détails que tu as apportés dans ce vote de budget. Nous y reviendrons tout à l'heure dans tous les exposés qui vont suivre.

Lorsque nous avons établi notre budget en fin d'année 2022, nous n'avions pas connaissance de la crise ukrainienne qui nous interpelle par rapport à notre enveloppe de dégâts. Nous sentons bien que le cours des matières premières et agricoles va augmenter, les indemnités vis-à-vis des agriculteurs risquent donc aussi d'être sur une pente ascendante. Nous avons donc pas mal de réflexions et un peu d'inquiétude là-dessus, mais je suis convaincu que les bonnes relations que nous pouvons entretenir avec le monde agricole et forestier, la Chambre d'Agriculture avec laquelle nous travaillons en parfaite intelligence – j'en profite pour excuser Jean-Louis DUBOURG qui avait un empêchement aujourd'hui –, nous permettront de trouver des compromis de façon à ce que notre action sur cette indemnité de dégâts qui est très directement liée aux prélèvements que nous faisons, nous aide à passer sans encombre cette période d'incertitude, tant sur le montant que sur la durée.

Voilà ce que je souhaitais dire en commentaire personnel par rapport à ce budget, sachant également, mais Michel MASSIAS l'a dit, que notre trésorerie se situe entre 5 et 5,5 millions d'euros, que nous n'avons aucun emprunt. Le siège sur lequel nous sommes à Ludon-Médoc est à nous et chaque fois que nous avons investi sur des territoires, nous l'avons fait sur nos fonds propres. Tout cela nous permet donc d'avoir une certaine confiance par rapport à ce qui peut arriver, mais cela l'objet de l'Assemblée générale de l'an prochain.

Je vais donc mettre aux voix ce budget, vous avez reçu tous les documents, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

*Le budget 2022-2023 est approuvé à l'unanimité.*

### **Henri SABAROT**

Pour répondre aux attentes du commissaire aux comptes, j'ai préparé un mini rapport d'activité de cet exercice, qui doit être soumis au vote. Je vais le broser rapidement parce que nous allons ensuite entrer dans le détail avec les commissions respectives.

Comme je l'ai indiqué tout à l'heure à Madame la Maire d'Yvrac, cela faisait 2 ans que nous ne nous étions pas retrouvés en Assemblée générale plénière. La première remarque que je fais donc, c'est que durant cette période, les services de l'État sont toujours restés dans la concertation, la compréhension des problématiques de nos sujets départementaux.

Aucun arrêté n'est venu interdire la chasse dans le respect des protocoles sanitaires. La chasse a donc pu être maintenue, merci à Madame la Préfète, merci à la DDTM, notre partenaire privilégié, merci à la DDPP, j'ai d'ailleurs le plaisir d'accueillir nouveau directeur départemental et son adjointe. Il est important de se sentir épaulé dans les périodes de crise par la puissance publique, et d'être toujours accompagnés des élus de notre département.

Autre évènement que nous allons mettre en pratique tout à l'heure, ce sont les nouveaux statuts imposés par l'État, proposés par la FNC, qui nous ont permis d'avoir le vote en ligne au cours de la pandémie, mais qui nous ont également obligés, c'est la première année où nous renouvelons le Conseil d'administration avec les nouveaux statuts et nous pouvons dire que le mode d'organisation de ce vote est un peu limite en termes de démocratie directe. Vous avez pu le voir, il n'y a qu'une liste. Pour être candidat, il faut constituer une liste complète, ce qui met un peu de côté notre proximité où souvent, nous sommes divisés par secteurs. Il pouvait y avoir des candidatures dans les secteurs, il pouvait y avoir une mise en concurrence.

Tout cela, c'est terminé, ce n'est pas possible et le vote, c'est une liste entière, qui plus est sans proportionnelle. Il y a des élus dans la salle, vous savez que dans les collectivités où il y a ce genre d'exercice et de situation, il y a une proportionnelle et si la liste arrivée en tête a 60 % des suffrages, elle a 60 % des postes, et l'autre en a 40 %. Avec le système que nous avons, la liste arrivée en tête, il n'y en a qu'une aujourd'hui, à 100 % des postes.

Nous sommes donc un peu dans un système, je le dis avec un peu de malice, un système très jacobin au niveau du fonctionnement de notre structure nationale cynégétique et qui met un peu de côté le partenariat et la transversalité que nous avons dans notre grand Sud-ouest. Nous communiquons souvent là-dessus, il y a de la place pour tout le monde et je suis désolé, je le vis un peu comme un échec puisque la Gironde faisait partie des 10 fédérations qui n'avaient pas voté ce genre de statuts.

Dans le même temps, au cours de cette année particulière, nous avons travaillé à bas bruit sur l'optimisation de nos dépenses. Cela a été dit. Nous avons fait une révision des contrats avec un recours systématique aussi à une centrale d'achats, qui nous ont permis de faire de réelles économies. Les départs à la retraite n'ont pas tous été renouvelés et donc, l'objectif était double. Il fallait maîtriser les charges de personnel dans un contexte, même si nous avons de plus en plus de permis de chasser – la Gironde en compte plus de 60 000 –, cela ne valide pas

et nous accusons une perte d'adhésions. Nous avons beaucoup de stratégies pour essayer d'infléchir cette courbe, mais Thibault VARENNE vous en parlera tout à l'heure.

Pour tout cela, je le répète, grande vigilance sur la question des dégâts, où notre bonne facture, 250 000 euros, qui pour le plus grand département de France en surface – pour la variété des cultures que nous avons, une agriculture et une viticulture de grande qualité et de grande notoriété, de l'élevage – si nous arrivons à contenir ces dépenses, c'est en partie grâce à l'effort que vous faites toutes et tous en termes de protection, en termes d'agraineage, de dissuasion dans les périodes compliquées. Je veux vous remercier, car même si nous vous indemnisons, même si nous achetons le maïs qui est épandu, que nous vous dédommageons un peu du gasoil, c'est votre bénévolat qui nous permet de faire face et ce bénévolat ne s'est pas affaibli.

Nous avons ensuite vécu la période du chasse bashing, c'est la chasse aux chasseurs qui était ouverte à certaines périodes. Je reviendrais sur tout cela dans le bilan et les perspectives que je vous proposerai pour l'année à venir.

Voilà donc un rapport moral très succinct, puisque nous allons entrer dans les détails, que je vais mettre aux voix.

En même temps, c'est également statutaire, les tarifs qui sous-tendent notre budget, il a été dit qu'il n'y avait pas d'autre augmentation que le timbre de 71 à 74 euros, le timbre chevreuil reste à 18 euros, le bracelet sanglier, pas d'augmentation non plus, 1 euro, c'est un bracelet de marquage. Le timbre sanglier reste à la même valeur, le timbre cerf est même diminué, en particulier pour les femelles qui descendent à 50 euros parce que dans certaines zones, c'est davantage l'abondance qui nous gêne plutôt que la pénurie. L'assurance chasse est toujours à 21 euros, et j'ai d'ailleurs le plaisir d'accueillir notre assureur et de bien mettre en avant la compréhension dont il peut faire preuve sur certains sujets un peu compliqués. L'adhésion est à 74 euros, le même prix que le timbre.

Voilà de façon exhaustive les différentes valeurs, les différents tarifs, parce que le permis à 200 euros subira une augmentation. Il n'était déjà plus à 200 euros depuis longtemps, parce qu'il est indexé sur l'indice des prix hors tabac et donc là-dessus, la Fédération nationale l'a également augmenté cette année, ce qui rend le permis départemental encore plus concurrentiel et surtout intéressant pour des chasseurs qui pratiquent une chasse populaire autour de chez eux.

Voilà donc en ce qui concerne nos bilans, nos nouveaux tarifs. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie de votre confiance.

## VOTES STATUTAIRES

### **Henri SABAROT**

Il vous a été distribué à toutes et à tous des bulletins de vote représentant le nombre de timbres que vous avez récupérés auprès de vos chasseurs. Je vais donc suspendre cette Assemblée générale durant quelques minutes, de façon à ce que vous puissiez remplir votre devoir d'électeurs cynégétiques.

Je vous invite donc à aller voter sous le contrôle de l'huissier. Le dépouillement se fera évidemment ensuite avec les assesseurs désignés.

*La séance est suspendue le temps du vote de 9 heures 50 à 9 heures 57.*

### **Henri SABAROT**

Nous allons donc reprendre le cours de notre Assemblée générale en entrant davantage dans les détails et sur les exposés cynégétiques.

Je vais dans un premier temps passer la parole à Thibault VARENNE, qui supplée l'absence de Victor ALCARAZ et qui va nous parler de notre politique en matière de grand gibier. À toi, Thibault.

## **RAPPORT MORAL DES COMMISSIONS FEDERALES**

### **Commission GRAND GIBIER Thibault VARENNE**

Bonjour à tous, je remplace donc Victor ALCARAZ, rapporteur de la commission Grand Gibier, pour vous rapporter la situation du Grand Gibier dans notre beau et grand département de Gironde.

La dernière présentation était à Lacanau en 2019 et la Covid nous a en quelque sorte un peu séparés, mais nous sommes restés tout le temps en relation avec vous et heureusement.

Dans ces moments difficiles, nous avons pu compter sur vous, vous avez chassé, vous avez travaillé pour éviter les dégâts à vos risques et périls et la société doit ou devrait vous en féliciter. En tout cas c'est l'occasion pour nous de le faire ici en présence de tous nos interlocuteurs et je pense que tout le monde partage ce constat.

Merci à notre administration qui a parfaitement compris les enjeux et qui nous a aidés dès le début de la pandémie. Nous avons pu chasser en pratiquant une chasse de loisir et une chasse utile. C'est indissociable, que ce soit clair pour tous !!!!!

Grâce à vous, le grand gibier a pu être régulé et nous avons pu ainsi maintenir les dégâts. L'enveloppe est restée raisonnable. Elle est à un des niveaux les plus faibles de France. Conséquence, le prix du permis départemental est aussi resté à un bas niveau.

Allez passons en revue nos trois espèces de grand gibier :

#### **Le chevreuil**

Cette espèce est stable depuis plus de 10 ans maintenant. La succession de nos plans de chasse triennaux se déroule parfaitement et l'an prochain nous rediscuterons à la lumière des suivis indiciaires et des différentes informations complémentaires comme les dégâts agricoles et forestiers du prochain plan triennal.

14 500 chevreuils ont été attribués en 2021-2022 et 14 520 seront attribués pour la prochaine saison. Le chevreuil reste une chasse de plaisir avec des enjeux liés à la sécurité moins intenses que pour le cerf et le sanglier. Nous en parlerons tout à l'heure. Faites-vous plaisir et surtout pensez à réserver quelques bracelets pour la chasse à l'approche et à l'affût. Il y a une véritable demande dans le département et cela satisfait parfois les agriculteurs, les viticulteurs et les forestiers pour résoudre ponctuellement des problèmes de dégâts. Ce sont aussi des modes de chasse adaptés pour les milieux complexes comme les zones périurbaines.



## **Le cerf**

2 245 cerfs seront attribués pour la prochaine saison dans le département. La Gironde est ainsi un des plus grands départements en matière de prélèvement de cervidés. Je ne sais si l'on doit se réjouir de ce constat, car vous le savez nous devons maintenir les équilibres agro-sylvo-cynégétique. Le massif du médoc fait l'objet d'une très grande attention et beaucoup de moyens et de méthodes sont mobilisés sur ce seul massif. Normal, il représente tout de même 1 442 attributions. Le niveau de population est fort et stabilisé ou presque. Nous devons revenir à un niveau plus acceptable, car les associations de chasse sont au bord de la saturation avec le sanglier et le chevreuil qu'il faut aussi gérer.

Dans le sud du département tout va pour le mieux. Les associations de chasse ont augmenté au bon moment les plans de chasse et les populations sont restées à un niveau moyen. Les plans de chasse par territoire sont ainsi raisonnables. Bravo à vous de nous avoir écoutés après la tempête de 2009 et encore récemment sur quelques points identifiés pour fournir des efforts conséquents.

Pour le polygone militaire de Captieux, la situation est en voie de normalisation, mais c'est encore une belle surprise de voir autant d'animaux sur 10 000 hectares après en avoir enlevé presque 700 en 3 ans.

## **Le sanglier**

Vous le savez il faut le chasser, les prélèvements sont toujours en progression et je pense que cela va se poursuivre. Je vous demande de redoubler d'efforts, car autre signe de vigilance les actes de destruction augmentent considérablement. La chasse doit rester le principal outil de régulation. Le mois de chasse supplémentaire obtenu en mars va permettre de poursuivre vos efforts.

Le sanglier est un bon trait d'union pour parler de sécurité, car c'est bien souvent avec cette espèce que les problèmes surgissent. La formation décennale sur la sécurité, la pose obligatoire de panneaux à proximité des battues sont venues renforcer l'arsenal dédié à la sécurité.

Les accidents de chasse sont notre hantise. Un accident est toujours un accident de trop, mais aujourd'hui les médias, les anti-chasse en profitent pour nous laminer. Le dernier accident tragique a en été la preuve. C'est même devenu un sujet politique pour des hommes et des femmes qui n'y connaissent pas grand-chose. Arrêtons de chasser les week-ends et les vacances scolaires et je suis sûr que cela serait la preuve que les gens disent n'importe quoi. Nous ne le ferons pas, car nous sommes responsables et savons aussi ce que cela pourrait coûter cher à la société en termes d'accidents de la route, de dégâts et de conséquences économiques lourdes.

Cette année, nous ne nous étendrons pas sur les dégâts agricoles, car ils sont contenus et stabilisés encore une fois grâce à vous et aux interventions ciblées et adaptées de la Fédération, aidée bien souvent par l'Administration et bien sûr par les lieutenants de louvèterie.

Un dernier mot sur le dossier enlèvement des déchets de la venaison. Nous avons presque fini de mettre en place le dispositif sur l'ensemble du département. Il nous reste à faire le Médoc

et encore quelques points dans le département. L'an prochain tout sera couvert. Merci à nos partenaires pour les aides financières. Nous allons devoir maintenant pérenniser ce système.

*(Applaudissements.)*

### **Henri SABAROT**

Merci, Thibault. Juste deux petits focus. Un sur les déchets de venaison, je sais que c'est un dossier qui interpelle. Tout le monde veut des points de collecte, mais personne ne les veut à côté de chez soi. Lorsque les élus veulent installer une colonne à verre, c'est exactement la même chose.

Je vous mets en revanche en garde, et je parle devant le directeur de la DDTP ici présent et son adjointe, la Gironde est voisine de départements largement infectés par la tuberculose bovine. Je parle de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Dordogne, du Lot-et-Garonne. La Gironde aussi, bien sûr, dans les zones limitrophes, et parfois la collecte des déchets de venaison n'était pas parfaite en termes de traçabilité et de gestion.

Que ce soit donc clair, nous vous avons aidés, nous avons financé l'acquisition des bacs. Dans certaines zones, nous avons également financé l'acquisition de congélateurs, de manière à ne pas faire venir l'équarrisseur uniquement pour prendre la dépouille d'un chevreuil. Je vous signale de plus que pour l'instant, ce n'est pas la facture de l'équarrisseur qui vous a grevé votre budget puisque pour l'instant, c'est la Fédération qui paie tout avec une aide du GDS. Je remercie d'ailleurs Franck DAUBIN pour l'aide qu'il nous a apportée là-dessus. Il reste quelques zones à couvrir, mais le Médoc ne sera pas le plus compliqué, parce que de par les tonnages, nous pouvons presque dire qu'il faudrait un point par commune.

En revanche, j'ai lu avec attention le mail de M. LAMBERT, qui doit être dans la salle, car il est assidu dans nos assemblées générales, il faut de la solidarité. Je ne veux pas entendre dire : « il faut y aller, il y a 5 kilomètres à faire ». Arrêtez vos débats là-dessus. Je sais les kilométrages que vous faites. Si nous voulons que le système fonctionne, si nous voulons qu'il fonctionne toujours au même tarif – je vois mes collègues et amis de la Dordogne qui sont là, il y a une éco participation sur les bracelets chez eux –, il faut qu'il y ait de la discipline, il ne faut pas trouver n'importe quoi dans le bac, parce que sinon, l'équarrisseur ne le ramasse pas. Il ne faut pas non plus que ce soit le Président de la commune où il y a le bac qui gère tout cela.

Réfléchissez-y donc parce que les conditions financières que nous appliquons sont très directement liées à l'engagement bénévole que vous faites là-dessus. Lorsque l'on voit un bracelet sanglier à un euro, cela laisse tout de même de la marge au point de vue trésorerie.

Je sais qu'il n'est pas facile de trouver le bon coin, je profiterai d'ailleurs tout à l'heure de la présence de Bernard LAURET, Président des Maires de la Gironde, pour lui demander de nous donner un petit coup de main là-dessus. Nous devons réussir, c'est fini le moment où l'on mettait les entrailles dans la poubelle et cela se soldait par un gigot de chevreuil ou une bouteille de Ricard donnée aux éboueurs. Tout cela, c'est du passé, c'est fini. De même que le trou creusé de façon distinguée. Je vois des sourires, je ne suis pas né d'hier, je sais comment cela se passe, la dépouille. Il y a davantage de spécialistes pour dérouler la poche que pour prendre le couteau, vous le savez aussi.

Et donc, pour ce genre de choses, je vous lance un appel, j'en ai déjà parlé en réunion de secteur, nous avons bien sûr quelques sites encore à trouver, je ne m'inquiète pas pour le Médoc, il y a des maisons de la chasse un peu partout, nous y arriverons. Donc vigilance et prudence, et engagement, cela en va de la qualité de votre budget.

Deuxième sujet, je sais que cela a fait des jaloux lorsque je suis allé à Sauveterre-de-Guyenne ou à Petit-Palais quand on parle de plan de chasse, de milliers de cerfs dans le Médoc. Comment vous faites, nous vous attendons pour venir nous aider à les prélever. Je voulais donc également saluer les politiques d'accueil de ces grandes communes qui ont une surpopulation. On dit chaque année : « Tu verras, cela aura baissé l'an prochain ». Il me semble que cela se stabilise un peu, mais l'effort est là parce que pour tirer un cerf, la moyenne, c'est 7 coups de carabine. Pour en prélever 1 400, multiplier par 7, plus tous ceux que l'on manque, heureusement que nous avons Saint Hubert avec nous par moment. C'est une chasse difficile.

Je me mets de plus à votre place, parce que je sens bien que je vous mets l'épée dans le dos en vous disant : « Allez-y, chassez, chassez, il faut faire le maximum ». Je vois Monsieur le Directeur des Territoires de la Mer, M. HERLEMONT, avec qui nous entretenons un excellent commerce, se rend compte que ce n'est pas facile. Nous sommes donc là-dessus. Nous avons sans doute manqué de vigilance à certains moments, nous avons peut-être manqué d'anticipation. Pour le Médoc, c'est la tempête de 1999, ce n'est pas Klaus, c'est Martin qui nous a mis dedans avec des changements d'itinéraires sylvicoles, avec des pratiques où durant 2 ou 3 ans, nous n'avions pas la tête à aller chasser. Tout cela, il faut remonter la pente et soyez convaincus – je vois des présidents de la zone rouge, on a même fait une zone super rouge maintenant – que nous sommes là pour vous aider, y compris budgétairement, parce que je sais ce que représente.

Il faut donc impérativement répondre à l'attente des forestiers. Nous savons pertinemment que tant qu'il y aura un cerf, il y aura un pin écorcé, mais l'enjeu n'est pas là, c'est qu'il doit y avoir un équilibre sylvo-cynégétique pour reprendre les mots technocratiques, ce que nous faisons avec Agrifaune dans le Médoc, ce qui a permis de mettre les forestiers et les chasseurs à travailler ensemble, mais il faut que l'on s'en sorte, il faut que l'on arrive à baisser cela parce que je me rends compte qu'il est de plus en plus difficile de recruter des vocations. Et ouvrons-nous également sur d'autres pratiques, cela a été dit, le tir à l'affût, le tir à l'approche. Il est vrai que ce n'est pas notre chasse avec les chiens, c'est plutôt des chasses de camouflage ou de chaussettes à pompon des fois.

N'hésitez donc pas à vous rapprocher de nous. Je félicite le travail réalisé par les services, que ce soit Valentin, Thibault, tout cela sous la houlette de Jérôme. Sur ce dossier, il ne faut rien lâcher, pour prendre un mot à la mode. Les arrêtés sont à la signature, si vous avez parié à la baisse dans certains points, vous avez perdu, je vous le dis de suite. Il y a même parfois quelques réflexes de partir à la hausse. Je sais que ce n'est pas populaire, mais nous nous parlons entre Médocains, ce n'est pas parce que nous parlons fort que nous nous fâchons, mais nous avons là un véritable challenge à relever. En effet, n'oubliez pas qu'en Gironde, si vous chassez pour un prix que je ne vais pas qualifier de symbolique, c'est parce que les forestiers nous laissent chasser pour même pas l'euro symbolique, excepté quelques rares occasions. Et donc, si nous avons des droits, cela doit également amener des devoirs.

Je vous fais donc confiance, c'est un peu le serment d'Yvrac aujourd'hui, allez-y et venez nous aider si vous le pouvez. Je salue encore les sociétés de chasse qui sont prêtes à vous accueillir. Je vous remercie.

*(Applaudissements.)*

**Henri SABAROT**

Je vais passer la parole à mon fidèle premier Vice-président. Nous changeons de cru, nous ne sommes plus dans le Médoc, mais dans le Blayais. Et ce n'est plus du chevreuil ou du sanglier, c'est un petit peu plus du petit gibier où là aussi, nous avons une crainte, la grippe aviaire, avec une remontée des éleveurs de gibier, que ce soit pour les gibiers de repeuplement ou pour les gibiers de tir. Disons-le très clairement, un problème sur le petit gibier, c'est 10 ou 15 000 chasseurs en moins l'an prochain. Je vous fais donc confiance, pour gérer cela avec tout le doigté que vous pourrez avoir avec les « ministères locaux » complaisants. À toi, Jacky.

**Commission Petit Gibier**  
**Jacky JONCHERE**

Merci, Henri.

Mesdames, Messieurs, mes chers amis. En 2019, j'avais évoqué la perte de la biodiversité et les fausses informations engagées par certains de nos détracteurs qui pensent que la chasse est la cause de tous les maux de la nature. C'est faux et c'est bien évidemment le contraire. Interdire la chasse serait contre-productif. La dernière preuve est la réalisation d'un état des lieux des actions réalisées par notre structure régionale qui a compilé toutes les actions menées par les 12 fédérations des chasseurs de la Nouvelle-Aquitaine. Les chiffres sont énormes – ils sont publiés et consultables. C'est 78 000 hectares d'aménagements et 780 km de haies créées. Il faut communiquer ces chiffres et nos actions en faveur de la biodiversité et pas seulement au monde de la chasse. Cela aura beaucoup plus d'échos si c'est fait par d'autres acteurs proches ou éloignés de nous. Mais nous sommes tout de même les mieux placés pour faire passer ces messages à la population en général, et surtout à ceux qui débarquent dans nos campagnes avec des préjugés contre nos activités.

Revenons à notre département et soyons concrets.

Commençons par le catalogue des aides fédérales. Vous le savez, la Fédération reverse une grande partie de son budget pour l'amélioration de la biodiversité. Le catalogue des aides fédérales prévoit ainsi des actions pour planter des haies, réaliser des cultures pour la faune sauvage, entretenir des prairies, préserver, aménager et restaurer des zones humides. Cela représente chaque année plusieurs centaines d'hectares et de kilomètres de haies. Sans oublier la gestion et le repeuplement du petit gibier, faisandeaux, perdreaux notamment quand la chasse est fermée, de façon à trouver sur nos territoires des compagnies comme au temps de mon grand-père. Ce sont entre 25 et 30 000 oiseaux lâchés annuellement.

Si on additionne ainsi toutes les aides, c'est presque 500 000 euros qui sont versés aux associations de chasse pour améliorer la biodiversité et faciliter la chasse.

La Fédération utilise à présent l'enveloppe écocontribution à hauteur de 240 000 euros pour mener des actions pour l'entretien des zones humides et apporter des connaissances scientifiques par des études et publications d'atlas départementaux sur la faune chassable.

Il faut aussi ajouter les aides du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et on arrive ainsi à plus de 1 million d'euros investis pour la biodiversité.

Parlons à présent de la nécessité de regrouper nos territoires surtout sur la rive droite. Nous avons bien avancé sur ce sujet, mais parfois, et c'est désolant de voir des querelles entre chasseurs, mais aussi avec des responsables d'ACCA ou de sociétés de chasse, dont le travail est de faire au mieux pour leurs chasseurs.

Cessons ces contentieux entre nous. J'ai honte, surtout en ce moment face aux enjeux que nous devons surmonter et la hargne de nos détracteurs. Mon discours est simple et évident : on simplifie la réglementation, on harmonise, puis on partage les territoires en se regroupant. On met en place des mesures de gestion du gibier, et l'on partage aussi les intérêts de notre travail. Ce sont les chasseurs qui le demandent, suivons-les !

Allez un dernier couplet sur les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, pour faire plus court, les nuisibles.

Renard, martre, pie, corneille, lapin, étourneau, fouine, ragondin, sanglier et aussi, désolé pour les puristes, la palombe et j'ajoute le cormoran. Il nous faut les réguler, certaines pour avoir du petit gibier d'autres pour éviter les dégâts agricoles, forestiers et piscicoles. Les dossiers produits par la Fédération sont de plus en plus costauds pour obtenir le classement, mais en face nos détracteurs sont de plus en plus déterminés. Pour la Gironde, nous avons plusieurs contentieux en cours. Le dernier qui fait débat, même si cette espèce ne fait pas partie de la liste, est le blaireau. Pour des populations estimées à 15 000 dans le département, l'association One Voice nous envoie son avocate depuis Nantes pour seulement 174 blaireaux prélevés annuellement en moyenne dans le département et essentiellement prélevés pour résoudre des problèmes de destruction de digues de la Garonne et les voies de chemin de fer.

Cela montre bien que la société est vraiment à côté de la réalité et des besoins du terrain. Seul l'homme aujourd'hui peut réguler les surpopulations d'animaux, les surpopulations de certaines espèces mettent en danger le petit gibier, mais pas que ça. Les dégâts agricoles, forestiers, piscicoles, sanitaires, sans compter les accidents sur les routes.

Parmi nos missions la participation à la prévention du braconnage est un axe important. Nous avons mis en place en 2014 des stages alternatifs aux poursuites pénales en matière d'infractions à la police de la chasse. Une convention a été passée avec les tribunaux de Bordeaux, de Libourne et l'OFB. C'est au total 17 stages qui ont été organisés pour 190 stagiaires. D'une manière générale les stages alternatifs sont une réponse pour 41 % des infractions de toute sorte. Actuellement une évaluation est en cours. Le programme, le contenu du stage et notre organisation semblent donner satisfaction à la justice.

Pour conclure, je vous encourage à poursuivre tous ces efforts, à aménager, à restaurer, à semer, à planter, et amener d'autres personnes à participer et surtout à le faire savoir.

Oui, notre civilisation, la nature ont besoin des chasseurs, qu'on leur foute la paix, en reconnaissant leur utilité.

Je vous remercie de votre attention.

*(Applaudissements.)*

### **Henri SABAROT**

Merci, Jacky, pour ton intervention pleine de conviction. Je soulignerai, je pense que Jean-Francis en parlerait, mais je vois Manu ROBIN derrière moi, notre directeur territorial, la Gironde a en gestion un peu plus de 800 hectares de zones humides maintenant. 800 hectares

qui sont des zones dont nous avons fait l'acquisition, avec notre argent, avec l'argent de la Fédération et maintenant avec l'argent de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine. Ce sont des zones où nous faisons un plan de gestion, qui permet la plupart du temps de mettre des étudiants en situation réelle pour les former là-dessus.

Je te remercie donc, Manu, et bravo à toute ton équipe parce que nous sommes là aussi très certainement en France la Fédération qui a le plus de territoires en propriété et en gestion. Un petit exemple, nous gérons pour le compte d'EDF la réserve de la centrale nucléaire du Blayais. Et là-dessus, lorsque l'on sait les contraintes qui existent sur ce genre d'établissements, cela montre bien notre professionnalisme.

C'est bien, comme cela, parce que cela me permet de vous écouter et de rebondir. Je voulais enfin remercier M. PAILHERE et M. MOREAU des tribunaux de Bordeaux et de Libourne, car les stages alternatifs sont une véritable réponse pour pallier parfois l'abandon de la justice sur certains dossiers. Ce ne sont pas de gros dossiers, mais ce sont des dossiers qui dénaturent notre image. Et donc, ces compositions pénales que vous animez à la Fédération, en partenariat avec l'OFB, avec nos services, amènent une réponse. Nous ne faisons pas de 100 %, mais grâce à vous, ce genre de méfait ne reste pas impuni. Il n'y a rien de plus mauvais lorsque l'on dit : « Mais tu penses, lui, il a fait cela et il n'a rien eu ». S'il n'a rien, il vient de passer une demi-journée à la Fédération, nous lui prenons quelques centaines d'euros et nous lui faisons la morale. Donc merci de votre présence aujourd'hui et merci pour toute la pugnacité et toute la détermination que vous avez pour gérer ce genre de situation.

Je vais maintenant passer la parole sur un sujet particulier, le sujet périurbain, à mon collègue Jérôme MARTIN, convaincu que vous allez apprendre certaines choses.

**Commission Péri-Urbain**  
**Jérôme MARTIN**

Bonjour, Chers Amis,

À l'heure de l'expansion de la Métropole bordelaise et de l'urbanisation du Bassin d'Arcachon, la place de la chasse dans ces milieux urbains est un véritable défi pour les chasseurs de Gironde et plus encore pour leur représentant, la FDC33.

Telle est bien la mission que nous avons voulu relever collectivement. Il s'agit bien de chasser là où l'on ne nous attend pas, mais aussi là où l'on peut avoir besoin de nous.

Par périurbain, Larousse définit ces lieux comme étant ceux qui se situent aux abords immédiats d'une grande ville. Pour Bordeaux Métropole notre action comprend une trentaine de communes sur lesquelles nous avons il y a déjà 6 ans défini des zones sur lesquelles la chasse pouvait être pratiquée.

Depuis maintenant 3 ans que nous ne nous sommes pas rencontrés en AG, la situation a bien évolué.

Les territoires sur lesquels la chasse se pratique à nouveau sont situés principalement au nord de la ville de Bordeaux.

Il y a le village Andalou et ses alentours pour lesquels la ville de Bordeaux et le Grand Port Maritime nous ont concédé l'autorisation de chasse.

Plus à l'ouest, la ville de Bruges, par un décret récent, a autorisé à nouveau la pratique de la chasse à l'affût sur certaines zones maraîchères.

Enfin il y a le domaine du Thil, vaste domaine de près de 600 hectares clos sur lesquels est captée l'eau potable des Bordelais et où nous pouvons désormais chasser en petits groupes.

Le sanglier est le gibier roi sur ces zones. C'est environ 700 animaux qui sont désormais sur l'ensemble de la Métropole bordelaise. 700, oui, c'est beaucoup. Alors même que partout est constatée la régression de la biodiversité, et plus particulièrement du petit gibier sédentaire et migrateur, les populations de bêtes noires sont en forte augmentation. Sa présence est partout remarquée aux alentours de nos territoires de chasse et plus particulièrement sur les golfs, ronds-points, parcs publics et autres zones sur lesquelles sa présence dérange les citadins.

Pour affiner l'étude de ce gibier, nous avons au sein de la FDC33 développé de la recherche avec des géographes de l'Université de Bordeaux Montaigne. Une thésarde vétérinaire a mené un programme de suivi du sanglier muni de collier GPS sur ce territoire périurbain. La soutenance de cette thèse est imminente.

La présence des chasseurs n'est plus seulement souhaitée, elle est devenue nécessaire à la régulation de cette espèce invasive. Pour cela nous avons dû adapter nos modes de chasse.



Désormais, les chasseurs bordelais se sont regroupés au sein de l'association de chasse périurbaine de Bordeaux, association créée au printemps 2019. La chasse s'y pratique principalement à l'affût, parfois à l'approche et rarement en petites battues. Majoritairement nous utilisons des carabines, mais de nombreux passionnés d'archerie peuvent trouver à appliquer dans ces lieux l'usage de leurs arcs, qu'ils soient longbows, recurves et plus souvent compounds. Ici la chasse à l'arc s'applique à merveille. C'est une chasse létale, mais silencieuse. Une chasse discrète qui n'effraie pas les riverains. Une chasse qui permet aux jeunes de chasser pour un coût modeste.

Afin de pérenniser notre passion sur ces territoires à cheval entre la ville et la campagne, votre Fédération a embauché une chargée de mission. Un énorme travail de concertation et de communication a été mené avec tout ce millefeuille administratif représentant notre époque : élus, associations environnementales, administrations communales, départementales, régionale ou nationale.

Au-delà des idées et des besoins, il a fallu faire émerger et rédiger un plan de gestion de la faune sauvage de la Métropole de Bordeaux. Il s'agit d'une boîte à outils à disposition des collectivités dans laquelle nous présentons des solutions, des listes d'intervenants potentiels, des chiffrages de temps, de coût, de bénévolat. C'est le sésame nous permettant de chasser de façon responsable et respectée. Je vous invite à le récupérer et à le regarder, c'est beaucoup de travail. C'est aussi un peu cela la modernité de la chasse en lien avec les citoyens et leurs représentants.

Ce plan de gestion permet de fixer un contexte politique de la chasse sur ce territoire.

Au-delà de la politique, il nous semble important de fixer un contexte culturel, car la chasse, si elle est acceptée à la campagne, car pratiquée de manière ancestrale, elle est inconnue des citoyens que nous croisons.

Nous avons donc sur ces territoires un enjeu majeur à relever. Nous devons expliquer notre passion, nous comporter de la manière la plus exemplaire possible, nous devons être éthiquement irréprochables. Comme le conclut dans son magnifique ouvrage « L'animal et la mort », Charles STEPANOFF : Le chasseur, le citoyen ne doit « ni protéger le vivant, ni l'exploiter, mais en faire un lieu de vie, habiter le vivant et s'en nourrir, dans une relation consubstantielle qui n'est pas univoque et purifiée, mais composite et trouble. »

Je vous remercie de votre écoute et de votre confiance.

*(Applaudissements.)*

### **Henri SABAROT**

Merci, Jérôme, pour cet exposé. Nationalement, lorsque j'ai évoqué le fait que nous étions en train de constituer une association de chasse urbaine sur la Métropole bordelaise, on m'a regardé avec un sourire qui voulait dire : mais que nous raconte-t-il. Le déclic a été, soyons très clairs, les dégâts sur le golf et en même temps les dégâts sur les champs de maïs à Blanquefort à Grattequina. Le hasard a ensuite fait que nous avons eu des préfets golfeurs et donc, ils nous

ont dit : « Mais que faites-vous ? Il y a des trous », « On fait ce que l'on peut. » C'était compliqué. Et donc après Jérôme MARTIN et Manu ROBIN se sont accrochés sur cette affaire, partant du principe que la Gironde attire 20 000 nouveaux habitants par an. C'est ce que disent les chiffres. Ils arrivent beaucoup en TGV, ils arrivent donc au cœur de la zone de chasse, qui est située derrière Métro, cela a été dit, sur les délaissés du Port Autonome.

Je me souviens d'une réflexion d'un ancien maire de Bassens qui disait : « Nous voyons des sangliers venir se servir au pied des silos ». Nous nous sommes dit qu'il fallait réagir pour payer la facture et je partage en même temps la volonté politique d'une ceinture verte avec de l'autoconsommation, des jardins dans toutes les zones en allant vers le Médoc. Mais ce n'est pas possible si nous ne régulons pas ces animaux.

Nous avons ensuite la réserve de Bruges qui est en plein milieu aussi et qui est un joli réservoir, même si les prélèvements ne sont pas assez suffisants pour moi, mais nous discutons avec eux. À partir du moment où l'on discute, on arrive toujours à trouver des consensus. L'idée est donc venue de faire un état des lieux, de faire travailler thésards et scientifiques. Nous allons présenter tout cela, M. HERLEMONT, au prochain CDCFS mardi 26 avril 2022, parce qu'il va falloir le décliner. Nous avons suscité l'attente vis-à-vis de beaucoup d'élus qui sont en demande maintenant d'actions, nous le voyons d'ailleurs, Madame la Maire de Bruges qui avait interdit la chasse sur son territoire, lorsque nous lui avons dit : « Les dégâts chez les maraichers, s'ils ne peuvent pas chasser, nous vous enverrons la facture ». Non, non, on est revenu de suite sur des choses un peu plus cohérentes.

Tout cela pour quoi ? La chasse en battue, je l'ai dit tout à l'heure, c'est la journée du samedi et souvent la journée du dimanche. Alors que là, nous pouvons aller à l'affût de 19 heures à 21 heures. Nous pouvons chasser à l'approche. C'est une chasse individuelle qui doit attirer certaines personnes.

Nous avons donc un double but, donner du plaisir et surtout, réaliser des objectifs en matière de population. Nous ne manquerons donc pas de revenir vers les élus métropolitains pour qu'ils nous aident dans cette démarche, qui est importante, à tout point de vue, parce qu'en même temps, vous le savez, un sanglier sur la rocade, cela peut faire du dégât en termes de circulation routière. Nous sommes donc en train de courir derrière. Les laies sont toujours pleines. Avant, une laie faisait une portée par an, elle en fait maintenant trois tous les deux ans. À partir de 40 kilos, elle porte. Et donc, nous courrons derrière et je remercie la DDTM et ses services que nous sollicitons beaucoup, j'en ai conscience, je remercie les louvetiers, il y en a dans la salle, je remercie Mme SANCHO, je remercie encore une fois M. HERLEMONT pour nous aider là-dessus, parce qu'il y a parfois des populations un peu compliquées dans le périurbain bordelais et il vaut mieux avoir l'étiquette « service d'État ».

C'est donc un nouveau dossier, nous n'aurions jamais parlé de chasser dans Bordeaux voici 25 ans. Je vais plaisanter un peu, nous sommes entre nous, on dit parfois sur certaines décisions de chasse : « C'est quelqu'un qui n'a vu que l'intérieur du périphérique à Paris » et maintenant, nous nous intéressons à l'intérieur du périphérique bordelais. C'est ce qui nous fait être girondin.

Je te remercie, Jérôme pour ton intervention. Nous allons maintenant revenir aux racines. Historiquement, le Girondin est un chasseur de grives, il est devenu un chasseur de gros. Je passe la parole à Raymond SILVESTRINI qui va nous parler de son sujet passionnel, la grive et le merle.

**Commission Grives Alouettes**  
**Raymond SILVESTRINI**

Mesdames, Messieurs, Chers Amis.

Rapporteur Turdidés depuis 2004, la situation a bien évolué. Nous étions à l'époque 4 administrateurs du même âge, une pensée pour Gilbert DURET et Guy PINEAU qui nous ont quittés, Alain VIDEAU toujours présent, mais très fatigué et moi miraculé du terrible accident de 2015, ce sera aujourd'hui mon dernier rapport sur cette tribune.

Je suis ravi de pouvoir enfin échanger avec vous sur ce qui a fait de la Gironde le plus grand département en matière de chasseurs. Je veux parler des grives.

Certes les tableaux de chasse ne sont plus les mêmes, mais cette chasse est bien vivante et c'est bien souvent à partir des grives que les vocations de chasseurs naissent.

C'est une chasse intéressante, on peut la pratiquer seul, en groupe, avec, ou sans chien, et on peut réaliser quelques jolis coups de fusil. Je ne parle même pas du plaisir que l'on peut avoir autour de la table. Mes amis administrateurs le savent bien.

Les migrations ne sont plus ce qu'elles étaient, mais on peut avoir encore de belles surprises. Il est quasiment prouvé aujourd'hui que les dérèglements climatiques ont modifié le comportement des oiseaux migrateurs. Ils n'ont plus besoin de migrer systématiquement, car ils peuvent trouver sur place ou le long de leur trajet de migration les conditions nécessaires à leur développement pendant l'hiver. Ainsi les populations de turdidés se portent très bien, mais les oiseaux ne viennent plus jusqu'à nous du moins en grande quantité.

Cette année après avoir consulté les carnets de prélèvements, nous aimerions avoir davantage de correspondants. La saison a été moyenne avec de grandes disparités. Très bonne à des endroits, moins à d'autres, dans tous les cas, bien meilleure que l'an passé.

Les musciennes ont été présentes surtout pendant les deux dernières décades d'octobre et les mauvis sont arrivées de bonne heure dès la fin octobre.

Pour les draines et les litornes, c'est une autre histoire, car les coups de froid se font plus rares paradoxalement pendant l'hiver. Toutefois pour les litornes de belles volées ont été aperçues en même temps que les mauvis.

N'oubliez pas que le merle peut vous sauver de la bredouille et encore mieux et utile n'hésitez pas à prélever des étourneaux, les platanes et les vélos de la ville de Bordeaux vous remercieront.

Notre réseau de correspondants fonctionne toujours et nous sommes bien entendu preneurs de nouveaux volontaires pour étoffer nos données techniques. Un grand merci à la secrétaire et au technicien qui s'occupent de ce réseau.

Je le répète chaque fois, mais notre priorité en matière de braconnage reste les magnétophones ou autre système électronique. Chaque année des PV sont dressés et nous serons intransigeants. C'est inacceptable. Je formule aussi le vœu que les agents de l'OFB puissent enfin venir contrôler les enclos. Le dossier avance et c'est pour bientôt.

18 ans ont passé, j'en ai terminé et je suis très ému, car ce sera ma dernière intervention en haut de cette tribune devant vous. Je vous remercie de votre attention.

*(Applaudissements.)*

**Henri SABAROT**

Bravo, Raymond. Merci pour ton engagement, je sais ce que la chasse a pu représenter pour toi dans des périodes difficiles. Je formule malgré tout un vœu, c'est que pour les plaisirs de la table, nous sommes toujours partants. Et les étourneaux, donne-les à ceux qui ne savent pas reconnaître. Reste plutôt sur les grives. Merci et bravo pour ton intervention et toute la chaleur que tu mets là-dessus. Il est vrai que c'est un coin à privilégier, Petit-Palais et Cornemps, c'est le temple de la grive. Merci, Raymond.

La bécasse, gibier mythique, Frédéric.

**Commission Bécasse**  
**Frédéric MASSIE**

Merci, Henri.

Mesdames, Messieurs les Élus, Chers Amis.

Cela fait déjà 12 ans qu'en tant qu'administrateur je m'applique à la Fédération pour faire :

- progresser les connaissances ;
- améliorer la gestion de la bécasse des bois.

C'est aujourd'hui pour moi l'occasion de faire un bilan de toutes ces années et de vous transmettre les clés pour que la gestion de la bécasse des bois continue à progresser.

En effet, mon mandat s'arrête là.

J'aurais souhaité aller plus loin, mais en ces 12 années nous avons à franchir de nombreuses étapes, tant sur les connaissances techniques et scientifiques que sur la vulgarisation, la transmission et la compréhension de tous les résultats.

La première étape a été de connaître les prélèvements. Nous avons pour cela conçu une méthode statistique par échantillons. En effet, si quelques départements arrivent, comme la loi les y oblige, à récupérer la presque totalité des carnets et connaissent ainsi leurs prélèvements, beaucoup ne le font pas et se retrouvaient dans une impasse.

Notre méthode publiée en 2014 est donc une solution, car elle évalue les prélèvements faits par les non-retournants au travers d'une enquête téléphonique. C'est simple, mais il fallait que ce soit validé et c'est cette méthode qui est maintenant utilisée au niveau national.

Nous avons à présent pour la Gironde 10 années de recul et avons appris beaucoup de choses sur la répartition de nos prélèvements. Plus de 20 000 chasseurs girondins demandent un carnet de prélèvement. Parmi eux 14 000 chassent à la bécasse. Parmi ces 14 000, 6 000 déclarent chasser sans réussir à prélever un oiseau.

Chez ceux qui prélèvent, le prélèvement moyen est autour de 5 bécasses par an. 5, c'est aussi depuis 2015 le Prélèvement Maximum Autorisé par semaine.

Pour garder des oiseaux plus longtemps pendant l'hiver et donc faire de la gestion, il sera nécessaire d'aller au-delà.

Voilà concernant les chasseurs.

Concernant notre oiseau maintenant, pour consolider nos connaissances, nous avons mené des études à partir des données de baguage en Gironde et en France.

Les conclusions de l'OFB publiées et exposées lors d'un colloque en 2018 présidé par Jean-Francis SEGUY et exclusivement consacrées au comportement de cet oiseau en Gironde était très claires : L'essentiel des oiseaux arrivant en Gironde y restent pour hiverner.

Nous savions qu'ils étaient fidèles à leur zone d'hivernage, mais nous découvrons être dès le mois de novembre un terminus de la migration.

Nous avons pu le vérifier au sortir du confinement 2020, les oiseaux qui étaient arrivés pendant le confinement étaient encore là, le 29 novembre jour du déconfinement. Ils n'étaient donc pas venus chez nous pour un week-end, mais pour plusieurs semaines.

La clé pour ceux désireux de gérer l'oiseau est là. Un secteur non chassé en début de saison aura plus de cantonnées en fin de saison. Elles ne seront pas parties dans des zones plus au Sud.

Nous avons aussi réalisé en 2020 un sondage auprès des chasseurs ayant demandé un carnet pour savoir s'ils étaient prêts à modifier les mesures de gestion en vigueur. Là aussi, nous avons pu constater que les mentalités des chasseurs changent. 67 % se sont dits favorables à une évolution de la législation, 33 % restent à convaincre, dont une majorité du Conseil d'administration.

Nous en sommes là. Le service technique produira prochainement un guide à l'attention des gestionnaires de territoires de chasse qui veulent mieux gérer la bécasse des bois.

La Fédération accompagnera techniquement les volontaires, car vous, présidents d'ACCA, avez toutes les cartes en main ! Je m'explique. Au niveau des territoires d'abord, avec la mise en place de zone de non-tir pour la bécasse sur une partie des territoires ou pendant une petite partie de la saison. Au niveau des jours de chasse aussi, au niveau des prélèvements.

La gestion du PMA fixé chez nous à 5 par jour et 5 par semaine peut également être ajusté de manière localisée. Enfin, et c'est aussi vous, en tant que titulaires du droit de chasse, qui pouvez autoriser, ou pas, sur votre commune le sonnaillon électronique.

Sur ce sujet, vous connaissez notre position. Avant que j'arrive, notre tentative d'interdiction avait essuyé un échec au tribunal administratif.

Cet outil fait sans doute beaucoup plus de mal à l'image de la chasse qu'à la population de bécasse. Mais en ces temps où l'évolution de la population de chasseurs nous préoccupe plus que sur celle de la bécasse, la mise en avant d'une certaine éthique doit permettre de rendre chaque jour notre activité plus attractive. Le recrutement des nouveaux chasseurs passe par là.

Nous sommes tous dans le même bateau, nous avons tous à y gagner.

Le service technique que je remercie très sincèrement pour toutes ces années reste à la disposition de ceux qui voudraient aller de l'avant. La bécasse est un des atouts de la chasse en Gironde, elle peut être une source de recrutement et de fidélisation des chasseurs.

Nous avons toutes les cartes de la connaissance en main et nous allons continuer à les diffuser.

Il faut maintenant jouer celle de la gestion et de la mise en avant de nos valeurs. Il en va de l'acceptation de la chasse par le reste de la société.

Je vous le dis sans sourire : à la chasse à la bécasse, le souci d'éthique n'est surtout pas réservé qu'à nos chiens. Je vous remercie.

*(Applaudissements.)*

**Henri SABAROT**

Bravo et merci, Frédéric, pour ton engagement sur ce magnifique oiseau. Soyez rassurés, s'il nous quitte, ce n'est pas pour partir chez One Voice. Je sais que tu seras toujours disposé à nous amener tes connaissances, je connais tes contraintes professionnelles, qui t'ont amené à prendre cette décision, mais les progrès que tu as pu faire, que tu as pu nous apporter sur la connaissance technique où la Gironde, département un peu turbulent a été cité sur les études scientifiques réalisées. Merci encore, Frédéric.

Autre oiseau, dont nous avons parlé deux fois, la palombe ou pigeon ramier. À toi, Alain.



**Commission Palombe**  
**Alain VIDEAU**

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Comme vous l'a plus ou moins expliqué Raymond, ce sera mon dernier discours. Je ne vous abandonnerai pas, mais je repars dans mon ACCA.

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous retrouve enfin pour faire un point sur la palombe et son avenir.

En 2 ans il s'est passé beaucoup de choses.

On se rappelle, hélas, de la fin octobre 2020 avec un confinement, le Covid, imposé au moment où le gros contingent de palombe reprenait sa migration à la maison. Conséquence des centaines de réactions écrites, des déchirements, des incertitudes, bref une saison à oublier très vite. Heureusement la saison qui vient de s'écouler a remotivé ou presque toutes les troupes. C'est tant mieux et le nombre de palombes observées a été à la hauteur des espérances, bien que ce passage continue, pratiquement la totalité, sur le couloir central. Les prélèvements ont suivi et notre réseau de correspondants affiche un nouveau record avec 135 palombes en moyenne par installation, signe que cet oiseau se porte très bien. Attention, le chiffre de 135 oiseaux est le chiffre donné par nos correspondants. Sur les 2 500 palombières recensées en Gironde, la moyenne de palombes tuées ou capturées est de 60. Que l'on fasse bien la différence.

L'hivernage dans la zone forestière a été médiocre. Les responsables sont les gelées du mois d'avril 2021 qui ont mis un terme au développement des glands. Avec la maudite pratique du mulching, les ressources alimentaires n'étaient pas là et les oiseaux sont partis ailleurs notamment dans les départements du Lot-et-Garonne et de la Dordogne, avec des records historiques pour eux. La partie rive droite de notre département a cependant abrité de beaux dortoirs d'oiseaux. Merci à ceux qui suivent les dortoirs et comptent les oiseaux.

Le classement nuisible de la palombe nous guette. Que l'on ne s'y trompe pas, il s'agit de trouver des solutions pour éviter les dégâts agricoles commis par les oiseaux nicheurs de notre région. Nous avons élaboré une stratégie gagnante avec l'Administration, les louvetiers et les chasseurs pour effaroucher et détruire les oiseaux uniquement là et quand il le faut. Contrairement à la chasse, il s'agit de se faire voir, d'effrayer et de détruire s'il y a obligation et ainsi de rendre les champs inhospitaliers au moment des semis ou juste avant les récoltes.

C'est autour de 400 à 500 oiseaux qui ont ainsi été détruits au printemps dernier et c'est peu au regard des 200 000 oiseaux estimés prélevés pendant la chasse dans notre département.

Cette année, nous avons renouvelé notre enquête sur les prélèvements. Que ce soit clair, c'est anonyme et c'est pour se préparer aux éventuelles futures attaques, pour montrer que les prélèvements aux filets représentent une petite quantité, un des critères nécessaires pour cette chasse dérogatoire. Prélèvements en petites quantités.

Nous allons aussi reprendre un travail sur la biodiversité autour des palombières, car nous sommes convaincus que comme pour les tonnes, les palombières ont permis de conserver des milieux riches et variés.

Attention aussi à la sécurité dans les palombières, l'entretien présente beaucoup de risques et les accidents peuvent être parfois mortels. Et il y en a beaucoup. La Fédération a mis en place une formation, mais pour des travaux vraiment dangereux, faites appel à un professionnel. Il est vrai que les accidents de palombières représentent la majorité des accidents à la chasse.

Je remercie Jérôme, Christine, Marilou, Cédric, nos techniciens pour leur remarquable travail. Ils sont toujours disponibles, accueillants et efficaces. La défense de la chasse à la palombe passe par un travail technique et de terrain. Les chasseurs dans les bois et dans les palombières, par leur comportement et leurs observations aident les techniciens et donnent une bonne image de cette chasse auprès du public.

Malgré cela, il y aura toujours des opposants à toute forme de chasse et ces gens-là connaissent très bien les instances juridiques. Ils sont doués pour cela, il n'y a pas de problème. À nous d'être vigilants et je fais confiance pour cela à notre Président.

Comme vous le savez, je ne suis pas encore très vieux, j'ai 74 ans, mais surtout la maladie, je quitte avec beaucoup d'émotion notre Fédération pour me consacrer exclusivement à la chasse de l'oiseau bleu au filet et à d'autres plaisirs personnels. Et je peux vous le dire, cela fait plaisir à mon épouse.

Je me suis battu et je me battrai toujours pour défendre cette chasse et toutes les formes de chasse, enfin, tant que je serai debout. Je vous remercie de votre attention.

*(Applaudissements.)*

### **Henri SABAROT**

Merci, Alain, et bravo pour ton intervention pleine d'émotion. Prends soin de toi maintenant, pour être en forme le 15 octobre avec ton fidèle collègue. Merci, Alain, et tu sais que la Fédération est toujours ta maison.

Alain a parlé de juridique, il est vrai que nous sommes entrés dans un contexte compliqué et j'ai demandé à Jérôme WERNO de vous faire un exposé sur la situation où nous nous trouvons. Les affidés de Facebook, de tous les réseaux sociaux, disent que la Fédération ne fait rien. Il vaut parfois mieux ne rien dire et continuer à bas bruit. Le sujet est compliqué, Jérôme en a parlé et je terminerai mon intervention tout à l'heure sur ce sujet. À toi, Jérôme.

## **Contentieux chasses traditionnelles** **Jérôme WERNO**

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Le nombre de contentieux ouverts par nos détracteurs bat des records sans précédent.

À l'échelon national, la FNC défend actuellement 35 contentieux. À l'échelon départemental, plusieurs sont actuellement ouverts.

Nous avons ainsi le blaireau, certaines espèces susceptibles d'occasionner des dégâts comme l'étourneau et la pie, une attaque sur toutes les formes de chasse du Bassin d'Arcachon, et ce sera l'objet de mon intervention, les contentieux sur les chasses traditionnelles avec les chasses aux filets de l'alouette et de la palombe.

Il se dit beaucoup de choses, je vais tenter d'être synthétique.

La chasse aux filets de l'alouette et de la palombe sont des chasses dérogatoires, rendues possibles par la Directive européenne sur les Oiseaux, et plus particulièrement son article 9.

En fonction de ses particularités, chaque pays qui veut déroger doit publier des textes encadrant la pratique. Ainsi en France, la loi, des articles réglementaires, des arrêtés ministériels et préfectoraux décrivent les procédures et le fonctionnement des chasses aux filets pour garantir que les conditions de l'article 9 sont respectées comme la sélectivité, la petite quantité, le contrôle, l'absence de solutions alternatives, etc.

Ainsi pour l'alouette, des arrêtés ministériels sont pris chaque année pour les quatre départements concernés : la Gironde, les Landes, le Lot-et-Garonne et les Pyrénées Atlantiques.

Ces arrêtés définissent notamment les quotas. Dans les derniers évènements, les arrêtés des trois campagnes de chasse 2018, 2019, 2020 ont été annulés sur le fond, obligeant le Ministère à améliorer la rédaction des arrêtés de la saison 2021. C'est pour cela que la publication officielle de cet arrêté a été tardive, il a été publié 12 octobre 2021 alors que la saison de chasse avait déjà commencé, et dès leur sortie, ils ont été attaqués sur l'urgence.

Le Conseil d'État a considéré qu'il y avait urgence sur le motif que la démonstration de l'existence d'autres solutions alternatives n'était pas démontrée. Les arrêtés ont été donc suspendus le 25 octobre 2021 et la chasse s'est arrêtée là. Le jugement sur le fond devrait être publié prochainement. Les résultats seront essentiels et décisifs pour préparer la prochaine saison, le prochain arrêté et bien sûr la suite.

Pour la palombe aux filets il n'y a pas à ce jour de contentieux ouverts sur le plan national. C'est la Commission européenne qui a engagé un certain nombre de procédures contre la France.

En effet, chaque année la France doit rendre compte des activités des chasses soumises à dérogation auprès de la Commission européenne et à partir de 2015, le Ministère n'a pas

satisfait à cette obligation. La Commission européenne a donc mis en demeure la France le 25 juillet 2019 pour obtenir des réponses à un certain nombre de questions sur l'application des textes. N'ayant pas obtenu des éléments suffisants, un an plus tard la procédure a été suivie par un avis motivé. L'étape suivante est le dépôt devant la Cour de justice européenne d'un recours en manquement contre la France.

La situation est donc devenue très complexe et pour préparer la suite les quatre FDC concernées, plus le Gers pour la palombe, travaillent intensément avec la FNC pour faire des analyses juridiques et des propositions d'actions et de rédactions de nouveaux textes. Tout ce travail doit être nécessairement amené auprès du Ministère, car c'est lui qui a compétence et qui doit agir directement vers la Commission européenne et publier de nouveaux textes.

Nous en sommes donc là et les prochains mois vont être importants. Nous ne lâcherons rien, vous le savez !!!!!!! Je vous remercie de votre attention.

*(Applaudissements.)*

**H. SABAROT** Merci Jérôme. En synthèse, les arrêtés alouettes sont suspendus par le Conseil d'État. Toutes les chasses traditionnelles avaient été attaquées et le Conseil d'État n'avait rien trié, il a tout suspendu. Il reviendra pour un jugement au fond, qui devrait être publié dans les mois et semaines à venir. Nous en sommes là sur l'alouette.

L'arrêt du Conseil d'État sera riche pour nous en analyse, car c'est un peu celui qui conditionnera notre stratégie de défense pour la palombe au filet pour laquelle il n'y a pour l'instant aucun contentieux ouvert. Il y a un manquement de l'État par rapport à un travail avec la Commission européenne. Concernant les critères là-dessus, il y a la sélectivité pour laquelle des arrêtés ministériels ont été parfaitement élaborés en son temps avec notre participation par rapport à la maille des filets et à la surface des sols, à la distance par rapport à la white.

Viennent ensuite les prélèvements, moins de 1 % de la mortalité naturelle de l'espèce, c'est d'ailleurs là-dessus que nous nous étions fait prendre par rapport aux alouettes, même si les quotas avaient largement été revus à la baisse, les associations requérantes n'étaient pas entrées là-dessus. Elles avaient attaqué l'arrêt du 17 août 1989 global sur ces stratégies.

Nous lisons ensuite dans les conditions dérogatoires de la directive « s'il n'y a pas d'autre solution satisfaisante ». Pour les alouettes, la solution satisfaisante, nous ne disons pas qu'il ne faut pas prélever, mais l'alouette n'a pas été classée dans les espèces 2:08:23, ce serait le tir au fusil. Dans le même arrêté, la Gironde a interdit le tir au fusil depuis des installations de pente, justement pour conserver ce côté très traditionnel dans la pratique. Attendons donc de voir comment cela sera analysé.

Pour la palombe, je ne dis pas que l'alouette est une chasse de retraité sur une pente descendante, pour chasser l'alouette, il faut passer un mois dans la cabane, bien y voir et bien entendre.

J'en parlerai tout à l'heure, attaquer la palombière, c'est agiter le chiffon rouge. Attaquer la palombière, c'est danger à Bazas, à Mont-de-Marsan, à Saint-Symphorien et à Monségur. Nous

n'en sommes pas là, nous nous préparons et nous le ferons tous ensemble, avec nos voisins du Lot-et-Garonne. J'ai entendu les envolées du Président AUROUX l'autre jour à Agen, mais cela fera l'objet de la conclusion de mon intervention.

J'insiste aussi : envoyez-nous vos données ! Nous allons en avoir besoin pour parfaire une défense scientifique. Nous avons absolument besoin de cela.

Autre oiseau, toujours dans les migrateurs, le gibier d'eau. Jean-Francis, à toi.

**Commission Gibier d'eau  
Jean-Francis SEGUY**

Merci, Henri.

Mesdames, Messieurs, Amies Chasseresses, Amis Chasseurs,

Quel plaisir de vous retrouver enfin après deux années compliquées pour la chasse des migrateurs !

Je commencerai mes propos sur cette pratique cynégétique par un bilan rapide de la saison dernière en ce qui concerne la chasse au gibier d'eau.

Très bon début de saison dans l'ensemble, à partir de la dernière décade d'août, avec des vents souvent favorables, de secteur NE. Il n'y avait pas de déficit hydrique, donc toutes les conditions étaient réunies et les sauvaginaires ont pu voir et poser des oiseaux en nombre, particulièrement les souchets et les biganons. En octobre le brouillard a beaucoup perturbé les tonnayres. Là où les choses se compliquent un peu, c'est pour le passage de ceux que l'on désigne communément « les migrateurs à regret » et qui rechignent de plus en plus à se déplacer, compte tenu du réchauffement climatique. Peu de vol d'oies vues à l'aller comme aux mois de février et mars dû probablement au faible nombre (environ 20 000) d'entre elles qui ont hiverné sur les sites du Guadalquivir et de Doñana en Espagne. Alors même si l'on ne sait ni faire pleuvoir pour remplir les mares de tonnes, ni commander la baisse des températures pour obliger les canards à migrer, on constate quand même que notre département reste un axe migratoire important et ceci grâce à la saisie des carnets de tonne qui même si elle n'est pas complètement achevée pour donner des chiffres précis, montre bien que la majorité des tonnayres ont vu des canards.

Cette analyse, même succincte, vaut aussi pour la bécassine, merveilleux gibier de nos marais, rencontrée en nombre cette saison par les passionnés de cette chasse. Grâce à de bons niveaux d'eau dans les marais, elle fut largement présente et nous avons observé, ce printemps, lors des comptages de limicoles nicheurs, une excellente migration pré-nuptiale des bécassines, ce qui laisse augurer une autre bonne année à venir. Si la bécassine montre un attrait aussi grand pour notre département, c'est aussi parce que nous possédons environ 800 hectares de prairies humides ou de marais que nous entretenons pour l'avifaune migratrice. Également, par le travail au quotidien des sauvaginaires, pour la protection et l'aménagement des zones humides, et qu'ils en soient remerciés, car ce travail pour la biodiversité ordinaire représente des milliers d'heures de bénévolat valorisable.

La saison 2020-2021 avait été impactée par la crise sanitaire et aussi par la grippe aviaire, les chasseurs du DPM en gardent un souvenir amer, car ils n'avaient pas été autorisés à transporter leurs appelants. La saison que nous venons de passer, même si elle aussi a été impactée par la grippe aviaire, nous avons pu malgré tout pratiquer notre passion et mettre nos appelants à l'eau, quels que soient les territoires, ceci grâce à une négociation avec le ministère de

l'Agriculture portant sur l'autorisation de transporter 30 appelants. Certes, nous sommes conscients que nous avons toujours cette épée de Damoclès sur nos têtes. De nombreux cas ont été détectés dans les départements voisins, mais en Gironde nous sommes restés indemnes. Les différents oiseaux que nous avons fait analyser étaient négatifs au virus de la grippe aviaire.

Cependant, même si cette épizootie ne nous a pas empêchés de chasser, elle nous oblige à mettre en place des règles strictes tant sanitaires que réglementaires !

Les instances cynégétiques ont travaillé de concert avec le ministère de l'Agriculture et avec les services vétérinaires afin d'obtenir une nouvelle réglementation pour les détenteurs d'appelants. Les chasseurs de migrateurs sont dans l'obligation de baguer leurs appelants.

Pour cela, votre fédération et le Gassaugi ont pris l'initiative de passer un accord avec un fournisseur de bagues, la Société Aviornis. Lors de vos commandes de bagues, nous prenons à notre charge le coût de l'abonnement annuel à cette association ; à ce jour 83 sauvagins girondins en ont profité et cela nous a coûté 1 245 euros. Il faut être en règle sur le baguage, car la traçabilité des appelants est devenue obligatoire, je vous engage également à utiliser le registre d'appelants que nous vous fournissons gratuitement sur simple demande. Nous l'avons déjà envoyé avec les carnets de prélèvements la saison dernière à tous les détenteurs de numéros d'installation.

De plus, depuis l'arrêté du 17 septembre 2021, les détenteurs d'appelants doivent se déclarer annuellement auprès de la Fédération des Chasseurs où ils détiennent leurs canards afin d'obtenir un récépissé de transport d'appelants. Par exemple, vous détenez vos appelants sur le département de la Gironde, mais vous chassez en Charente-Maritime, vous devez donc vous déclarer auprès de la FDC de la Gironde.

Ce récépissé donc, appelé « autorisation de transport des appelants » est le nouveau « sésame » pour pouvoir aller à la tonne. Il vous permet de transporter et d'utiliser 30 appelants lorsque le niveau de risque de grippe aviaire est en niveau modéré ou élevé. Bien évidemment, les appelants qui restent sur la tonne ne sont pas comptabilisés.

Également, vous devez tenir à jour votre registre sur lequel vous avez inscrit vos appelants. Il doit être présent à la tonne lorsque vous chassez et dans le véhicule lorsque vous les transportez.

Merci aux personnels de la fédération qui gèrent ce dossier contraignant, particulièrement Caroline Bournel et Karine Bertaud, n'hésitez à nous consulter pour des renseignements et vous trouverez toutes les informations sanitaires et réglementaires sur notre site.

Je me permets de vous rappeler que le nombre d'appelants par mare de chasse est de 100 individus maximum, toutes espèces confondues et reconnaissons-le, c'est largement suffisant. Si vous avez plus de 100 appelants, vous devez passer une capacité de détention. N'engagez pas de travaux de réfection ou d'agrandissement sur vos mares ni de déplacement d'installation de chasse sans nous avoir consultés.

Un sujet récurrent et qui cristallise beaucoup de colère chez les chasseurs de GE, il s'agit bien sûr de la chasse des oies au mois de février.

Alors même si cela agace beaucoup notre Président national quand on lui en parle, force est de constater qu'il a échoué sur ce sujet ! Cette promesse qu'il croyait réaliser facilement, d'un claquement des doigts, s'avère être un cuisant échec pour lui, tout comme la gestion adaptative d'ailleurs. Cela ne sert à rien de bomber le torse devant le ministère, pour la jouer « petit bras ensuite ». Par contre, Henri SABAROT et moi-même pour la fédération et le Gassaugi avons rédigé un courrier au Président de la FNC, dans lequel, sous forme de questions, sans réponse à ce jour, nous reprenons et proposons des pistes d'avenir pour sortir de cette impasse, à condition bien sûr de bien vouloir pousser la porte du ministère pour en débattre.

Car oui, c'est évident que la clé de la solution se trouve à la FNC ! En Gironde, cela fait des années que nous nous battons pour défendre cette possibilité de chasser les oies en février, alors que ces mêmes oies sont honteusement gazées dans des pays voisins (250 000 l'année dernière) et je trouve désolant ceux qui aujourd'hui n'en ont pas conscience et nous font des reproches. Qu'ils sachent bien qu'ici en Gironde les chasseurs de migrateurs sont bien traités, particulièrement les tonnayres, que nous gérons au mieux pour eux et dans leurs intérêts, tous les problèmes sanitaires, d'appelants, de législation, de territoires de réglementations, etc. Qu'ils regardent de près l'arrêté d'ouverture de la chasse au GE et ils verront qu'en Gironde, nous avons avec l'ouverture au 1<sup>er</sup> samedi d'août sur le DPM obtenu d'y rajouter une grande partie du DPF, également les lacs, mais aussi une ouverture anticipée au premier samedi de la 2<sup>e</sup> décennie pour les « cantons historiques » (Lesparre, St Vivien, Blaye et St CIERS), demandes qui leur tenaient à cœur. Qu'ils n'oublient pas aussi, grâce à qui ils ont pu chasser les oies après le 31 janvier pendant une bonne période. Qu'ils regardent donc comment cela se passe ailleurs et ils verront qu'ici en Gironde, ils sont bien traités, mais c'est vrai qu'il est toujours plus facile de rester en dehors pour critiquer que de se faire élire pour travailler !

Je termine en remerciant la présence de l'ARB NA à notre Assemblée générale aujourd'hui, en la personne de Mathieu LABROUSSE, Président de la Fédération régionale de Pêche, car l'enjeu essentiel que sont les territoires et la biodiversité pour l'avenir de toutes nos pratiques cynégétiques nous impose d'être présents comme acteurs essentiels dans toutes les structures environnementales où notre savoir et nos compétences sont aujourd'hui largement reconnues.

Bonne saison à venir à toutes et tous, merci de m'avoir écouté.

*(Applaudissements.)*

### **Henri SABAROT**

Merci, Jean-François, pour cet engagement sur le gibier d'eau. Les chasseurs de tonne sont souvent un peu turbulents et il faut tout ton charisme pour arriver à régler certaines situations.

Nous avons passé en revue tous nos sujets cynégétiques, je vais maintenant pour conclure ces interventions, redonner la parole à Thibault VARENNE qui va vous parler de recrutement et de quelques pistes d'avenir sur un bon fonctionnement de notre structure, répondant à vos attentes.



## Thibault VARENNE

Chers Amis,

Nous nous retrouvons enfin et c'est pour moi l'occasion de vous dresser un bilan de ces deux années écoulées.

Comme vous avez pu le constater, la communication a pris en peu de temps une place considérable au sein de notre Fédération. Nous sommes convaincus qu'elle est devenue un élément essentiel pour l'avenir de notre activité.

Face à nos opposants, le combat est rude... Nos adversaires sont très bien organisés et bien plus mobilisés que nous. Nous avons beaucoup progressé, mais nous avons encore beaucoup à faire dans cette bataille de la com'.

Malheureusement aujourd'hui, il est beaucoup plus facile d'être contre que pour la chasse.

La stratégie est donc primordiale. Nous estimons que pour donner envie, il faut faire rêver et donc partager ce que nous vivons et ce que nous faisons. Le temps du « vivons heureux, vivons cachés » est révolu.

Pour recruter ou se faire accepter, le monde de la chasse a la chance de pouvoir miser sur de nombreux atouts comme la convivialité, le mélange des générations, la proximité, la connaissance de la nature et j'en passe.

À cela, s'ajoutent des atouts proprement girondins que sont la richesse de nos territoires et de nos modes de chasse, mais surtout sur une chasse populaire à petit prix.

En plus du grand public, nous sommes conscients qu'il ne faut pas négliger la communication auprès des responsables d'associations et de nos chasseurs. Comptez sur nous pour y travailler afin d'être toujours plus performants !

La FNC de son côté vient de lancer une grande campagne de communication télévisuelle avec un spot publicitaire que vous avez tous pu voir sur les plus grandes chaînes de télévision nationales. Nous espérons que cette campagne ambitieuse donnera envie à certains de nous rejoindre.

Celle-ci a malheureusement excité nos opposants qui redoublent d'actions. On veut nous marginaliser et nous devons remettre les choses à leur place. Nous sommes les premiers ambassadeurs de notre passion et il nous faut en être fiers. Chaque chasseur ou sympathisant se doit aujourd'hui d'être militant. Nous nous devons de communiquer sans cesse pour convaincre, expliquer et contredire les fausses rumeurs.

Communiquer, c'est aussi relayer la communication pro-chasse qui est faite par les structures cynégétiques, les fédérations départementales et la Fédération nationale. Merci à nos

partenaires qui relaient les campagnes fédérales, je pense en particulier aux forestiers, aux agriculteurs et aux pêcheurs qui nous accordent une place dans leurs revues respectives.

Nous tous, acteurs de la ruralité, nous nous devons d'être soudés et de travailler en synergie pour expliquer à nos opposants que nos campagnes sont des lieux de vie apaisés où chacun peut exercer son activité favorite en ayant du respect pour l'autre.

Du côté de la Fédération, nous sommes présents sur les réseaux sociaux. Ils nous permettent de prendre la tendance et sont un maillon important de notre stratégie de communication. Néanmoins soyons vigilants, certains cachés derrière leur écran se permettent de publier des messages haineux, messages qui nous desservent tous. Sachez qu'il devient de plus en plus difficile de communiquer sur les réseaux à cause de ces dérives.

Ainsi pour l'information générale et l'actualité, nous vous invitons plutôt à vous rendre sur notre site Internet qui est régulièrement mis à jour.

La revue « Nos chasses en Gironde » paraît à presque 35 000 exemplaires tous les 3 mois. Vu le nombre d'abonnés, nous pensons qu'elle vous plaît. Cependant, nous cherchons toujours à l'améliorer et sachez que nous sommes à la recherche de contenus. Elle est votre revue, profitez-en pour partager les belles actions que vous menez sur le terrain. Le bénévolat des chasseurs au service de l'environnement est sans limites et c'est notre vitrine.

Dans la même trame, nous publions des articles dans la revue régionale « Chasser en Nouvelle-Aquitaine ».

J'en profite pour adresser un grand merci aux médias et à la presse cynégétique qui relaient nos informations de manière objective.

Le tableau de bord annuel, la publication d'atlas départementaux sur les espèces gibier, les lettres à l'attention des correspondants, les bulletins techniques sur les espèces gibier viennent compléter nos outils de communication.

Nous intervenons aussi dans la mesure du possible dans les lycées professionnels, agricoles, forestiers ou encore les universités.

Pour conclure sur la com', je dirais que nous en faisons beaucoup même si j'estime que dans le contexte actuel, ce n'est pas assez. Heureusement la motivation est là pour accentuer nos efforts et nous comptons sur vous pour nous y aider.

## **RECRUTEMENT**

En ce qui concerne le recrutement, nous avons lancé cette année la huitième opération « passez votre permis pour 0 euro ».

Cette démarche donne d'excellents résultats et notre Fédération est de loin en première position avec 1 000 à 1 200 reçus à l'examen du permis de chasser chaque année. Sans communication pertinente et globale : pas de candidats !!!

Nous allons les chercher partout, suscitant l'intérêt puis l'envie grâce à une communication offensive et large sur tous les médias.

2022 devrait être un cru moyen avec une fourchette prévisionnelle de 800 à 1 000 reçus. Cela malgré un taux de réussite toujours proche de 80 %. Bravo à l'équipe « permis ».

Sachez que la moitié des candidats inscrits le sont pendant les opérations 0 euro. Malheureusement l'ensemble de ces nouveaux chasseurs ne suffisent pas à contenir l'érosion de nos troupes.

## **FORMATIONS**

Parlons à présent des formations. Leur fonctionnement et leur déroulement ont été fortement perturbés par la pandémie. Nous avons tenu le cap, changé plusieurs fois d'organisation, refait des plannings et au final, nous avons obtenu de bons résultats.

La formation « chasse à l'arc » attire toujours autant. Je vous énumère les autres qui suscitent toutes de l'engouement : chasse accompagnée, responsable d'association, grimpe dans les arbres pour les paloumayres, hygiène de la venaison, affût/approche, régulation des corvidés et réglage des armes.

En partenariat avec l'OFB et les associations départementales spécialisées, sachez que nous formons aussi les piégeurs agréés et les gardes particuliers.

En ce qui concerne la sécurité et dans le contexte actuel, nous devons montrer à nos opposants que tout est mis en œuvre pour éviter les accidents.

Ainsi nous mettons un point d'honneur à vous proposer pour 2023 une formation décentralisée qui respecte le module obligatoire de la formation sécurité décennale (formation obligatoire tous les 10 ans). Cette formation en salle durera une demi-journée, il y aura une petite partie en extérieur où vous pourrez manipuler une arme, vous situer par rapport à vos voisins et définir votre zone de tir.

Pour ceux qui le souhaitent, nous allons dans le même temps proposer une formation dématérialisée que vous pourrez suivre depuis votre ordinateur et qui respecte le module obligatoire. Je précise toutefois que nous n'avons pas attendu la réforme nationale de la chasse pour former à la sécurité. Nombre de nos chasseurs ont déjà suivi la formation « sécurité à la chasse » que nous proposons depuis 15 ans. À ceux-là, on peut ajouter les nouveaux chasseurs depuis 2002 qui ont tous reçu une formation pratique.

Je terminerai mon intervention pour vous dire que nous vous attendons nombreux sur notre stand à la foire internationale de Bordeaux. Nous serons présents aux côtés de nos amis les pêcheurs de Nouvelle-Aquitaine.

Chaque année, nous accueillons plusieurs milliers de visiteurs dont des centaines d'enfants et d'étudiants à qui l'on propose un parcours pédagogique inscrit dans le programme des actions phares du salon. Une belle occasion de partager avec le grand public.

*(Applaudissements.)*

**Henri SABAROT**

Merci, Thibault, pour ton engagement sur toutes ces nouvelles technologies. Nous sommes meilleurs, nous, pour tendre les appeaux que pour ouvrir l'ordinateur. Nous avons donc besoin du sang neuf que tu nous amènes en matière de communication. Nous avançons dans le temps et il me reste à évoquer les questions d'intérêt général, vous verrez que l'une d'elles arrive très largement en tête, nous ferons ensuite une synthèse, car beaucoup de choses ont été dites et nous ferons monter à la tribune nos élus girondins qui nous accompagnent tout au long de l'année.

## QUESTIONS D'INTERET GENERAL

### Henri SABAROT

C'est la première année depuis longtemps que nous avons autant de questions. 20 sociétés de chasse ou ACCA nous ont interrogés. Le premier constat que je fais, c'est que pour 14 d'entre elles, cela concerne la sécurité. Comment allez-vous venir faire les formations ? Cela sera-t-il décentralisé ? Comment cela sera-t-il organisé ? Sur ces 14, trois concernent l'organisation et 11 l'usage de la chevrotine. Je reviendrai tout à l'heure, mais nous voyons que c'est une question qui interpelle et qui a de plus été mise en avant à la suite du dramatique accident que nous avons eu dernièrement.

Et puis, ce n'est pas du lobbying géographique parce que je vois Pondaurat, Saint-Jean-de-Blaignac, Ambarès-et-Lagrave, Faleyras, Le Teich, Hostens, Auros, Cours-les-Bains, Virsac, Lugaïnac, Uzeste, Captieux, La Brède, Biganos. Vous voyez, il y a un panachage géographique important au niveau de la Gironde sur ce sujet. J'en parlerai tout à l'heure dans mon exposé.

Les autres questions d'intérêt général, c'est vraiment très spécifique, je vois la société de chasse d'Ambarès qui nous demande de voir passer en ACCA, je ne sais pas s'ils sont dans la salle, la première démarche là-dessus, c'est une délibération du Conseil municipal. C'est le Maire qui décide cela en premier et qui doit délibérer.

Ensuite une demande de Blaignac qui nous demande où l'on en est s'agissant de la tourterelle des bois. La tourterelle des bois a été mise au pilori avec le nouveau système qu'a décrit notre ami Jean-François SEGUY sur la gestion adaptative. On nous demande également pourquoi il faut mettre un bracelet au sanglier à partir du moment où il est nuisible. Le sanglier a la double identité, il est chassable et nuisible à d'autres moments. Le bracelet de marquage à 1 euro, je le dis au président s'il est dans la salle, c'est pour connaître à peu près les prélèvements. Cela a également un but scientifique.

D'autres questions peut-être intéressantes, l'une d'elles est pleine de bon sens : « Les chasseurs sont obligés de porter des vêtements de couleur voyante en battue, pourquoi n'oblige-t-on pas la même chose pour les randonneurs ou les autres personnes qui se promènent dans les bois ? » C'est Monsieur LABARCHEDE de Cours-les-Bains qui nous demande cela. Il y a de la logique et j'y reviendrai.

Toutes ces questions recevront réponse, bien évidemment, mais le sujet qui l'emporte est celui de la chevrotine.

Il ne me reste plus qu'à – et nous ne perdons pas plus de temps pour passer à table, nous n'avons pas besoin de prendre le véhicule – demander à mes collègues administrateurs de laisser la place aux élus pour qu'ils aient une excellente écoute de la synthèse que nous allons faire. Je vais essayer d'être protocolaire. Monsieur le Président des Maires de la Gironde d'abord, Bernard LAURET, le représentant de la Région Nouvelle-Aquitaine, le conseiller départemental Daniel BARBE, également Président de l'Association des Maires Ruraux. Ensuite, une belle représentation parlementaire, je vois Hervé GILLÉ, également Conseiller

départemental, qui va venir nous rejoindre, Véronique HAMMERER, Nathalie DELATTRE, Florent BOUDIE, j'ai aperçu Sophie METTE, viens nous retrouver, Sophie nous avons une belle tribune. Nous avons presque la parité à la tribune, mais seulement à la tribune, me dit-on.

## **ALLOCUTION DU PRESIDENT**

**Henri SABAROT**

*Président de la FDC33*

Je le disais il y a peu, c'était la conclusion de mon édito, le pessimisme est d'humeur, l'optimisme de volonté. Je crois que c'est bien ce qui peut caractériser notre action.

Beaucoup de choses ont été dites depuis ce matin. S'il faut égrainer lors de ce congrès quelques risques et dangers, quelques erreurs et lancer quelques alertes, c'est pour mieux les appréhender au présent et se tourner vers l'avenir dans un esprit combatif et positif. C'est aussi le sens du mandat que vous avez bien voulu me confier, aidé en cela par un Conseil d'administration largement renouvelé, que je vous présenterai tout à l'heure.

Permettez-moi tout d'abord de revenir très brièvement sur ces élections dont l'épilogue flirte avec un plébiscite, dont le résultat vient d'une réforme que nous n'avions pas votée. Un peu d'histoire là-dessus. Permettez-moi d'ailleurs de revenir, puisque si nous sommes en fin de mandat en Fédération de la Gironde, c'est aussi une fin de mandat de la Fédération nationale qui me permet de revenir sur ces cinq dernières années et sur certains points, sur une réforme accompagnée de quelques départements du sud de la Loire d'ailleurs, que nous n'avons pas votée, et d'en dresser quelques constats.

Certains diront que nous sommes Girondins, je rétorquerai en disant qu'en effet, nous sommes Girondins, mais ce prisme nous oblige par rapport aux 65 000 porteurs de permis de notre département. S'il est incontestable que d'un point de vue comptable cette réforme a permis de regonfler le flux financier vers la Fédération nationale, grâce à la captation des permis nationaux, le phénomène des vases communicants a affaibli *de facto* les fédérations départementales en réduisant le nombre de leurs adhérents et les vassalisant ainsi à la Fédération nationale qui détient maintenant la structure du coffre-fort, et la clé.

Il est plus facile de parler lorsque l'on est président de la Fédération de Gironde que si j'étais sur le Territoire de Belfort qui compte 1 200 chasseurs, ce qui représente deux ACCA dans notre département. Mais il en est ainsi et nous ne pouvons que regretter qu'il n'y ait pas eu une pondération. On disait : « un chasseur, une voix », cela ne se retrouve pas dans notre gestion nationale.

La biodiversité sans conteste, cela a été dit, et dans son ensemble, la création de l'Office Français de la Biodiversité, dont nous sommes contributeurs, nous a amené un regain pour la gestion de nos milieux, malgré tout avec une incertitude pour l'avenir. L'ONCFS a été fusionné avec l'ONEMA, je vois le Président des pêcheurs ici, Daniel BOURDY que je salue, ils ont été fondus dans le même établissement public.

À l'ONCFS, la majorité était constituée par des chasseurs et puis par des forestiers, des agriculteurs. Au niveau de l'OFB, sur un Conseil d'administration en 43 membres, les chasseurs représentent trois administrateurs. Nous pouvons donc dire qu'il y a des efforts à faire pour

amener la majorité sur certains sujets. En raison de la complexité des dossiers, cette lourdeur administrative que nous gérons girondinement, il faut savoir qu'un ingénieur agronome, Valentin HERMOUET je le vois là-bas au fond, est toute l'année occupé à régler les problèmes de dossiers de financements relativement lourds, relativement complexes, et toutes les fédérations n'ont pas les moyens de se payer un staff technique pour tout cela.

Cette centralisation parisienne de toutes les décisions en matière de chasse a également montré ses limites. La citadelle nationale que nous croyions puissante et imprenable est aujourd'hui attaquée de toutes parts. Cela a été dit, par les 35 contentieux en cours, les anti-chasse, les écoguerriers et pire encore, plus grave, par une partie de notre société. En défense, je le dis souvent, notre Fédération nationale s'agite beaucoup, fait agiter, mais je crois que dans le contexte actuel, être « grande gueule » sur RMC, cela ne suffit pas. Nous avons au niveau national des relations difficiles avec nos partenaires obligés et historiques, nos ministères de tutelle. On ne peut pas travailler en étant fâché avec son ministre de tutelle. On est fâché avec les forestiers, pas chez nous, mais dans beaucoup d'autres régions, et avec les agriculteurs. Cela ne marche pas, cela ne marchera pas et cela m'inquiète. Soyons conscients de la chance que nous avons en Gironde et dans notre Sud-ouest élargi de ne pas avoir cela.

Au chapitre de la communication, cela a également été dit, la campagne de com' que vous avez vu passer à la télé, c'est 3 millions d'euros, ce n'est pas une paille, et cette campagne, même si peut-être elle m'a plu, elle a pu réveiller le chat qui dort. Je ne dis pas que pour vivre heureux il faut vivre caché, mais quelquefois, à trop en faire, cela m'amène des inquiétudes et je vois ce nombre de contentieux qui augmente.

Je ne vais pas tous les citer, mais dernièrement encore, nous avons été attaqués pour la chasse sur le Bassin d'Arcachon. Je vois le président de l'ACMBA qui me regarde. Sur le bassin d'Arcachon, pantalon rouge et les patins, cela fait partie de l'histoire. En revanche, lorsque l'on regarde les zones attribuées à cette chasse sur du domaine public maritime, je crois au contraire, toutes les études qui ont pu être faites, Manu ROBIN est en train de faire un travail très complet là-dessus, que c'est insigne. Cela ne correspond peut-être pas à la deuxième phrase de la troisième ligne de la charte du Parc Naturel Marin, mais là, nous allons avoir besoin de vous tous, car la chasse sur le bassin d'Arcachon, c'est la chasse au pédalo, c'est André DELORT, c'est une histoire, c'est toute une histoire. Sois convaincu, cher Président, de notre volonté à défendre ce sujet particulier.

Sur ce bilan, je remets un coup pour les communes limitrophes, et je vois les députés de cette circonscription, j'avais écrit au ministre concerné, je vous avais sollicités sur la perte des communes limitrophes à la suite d'un petit entretien avec un retraité agricole de Dieulivol en limite du Lot-et-Garonne. Le petit retraité avait 1 000 ou 1 200 euros de retraite par mois, il chassait avec son copain dans le Lot-et-Garonne et pour être dans le Lot-et-Garonne, il traversait la route ou le ruisseau. La suppression de ces communes limitrophes, alors que nous étions d'accord pour contractualiser – si certains ne veulent pas échanger, ils n'échangent pas – a fait qu'il a dû mettre 100 euros de plus pour le permis national. Lorsque nous regardons la chute de certains effectifs... Certains disent que l'on n'est pas à 100 euros près pour chasser. Certains peut-être, mais d'autres, oui. Je regrette donc que cette réforme n'ait pas pu arriver au bout là-dessus.



Pour tous ces adhérents, nous menons une politique très active de recrutement, permis à zéro euro, et vous avez entendu les résultats, nous sommes la seule fédération de France à avoir un score à quatre chiffres de nombre de nouveaux permis, 1 317 l'an dernier, avec les cibles des lycées agricoles, bien sûr, mais aussi des clubs sportifs – le rugby est meilleur que le basket pour nous amener des adhérents, certains disent que c'est normal, je ne sais pas si c'est normal.

Dans ce contexte global, on ne peut évincer notre volonté politique. D'après nous, girondinement, nous devons décentraliser et renforcer les pouvoirs et les décisions dans les régions et les départements, au plus près du terrain, en ce qui concerne la chasse bien sûr. Les fédérations doivent retrouver leur autonomie financière, politique et stratégique. Je suis désolé, l'exercice de la chasse en Gironde n'est pas le même qu'en Meurthe-et-Moselle. Je respecte tout cela, mais il y a des choses sur lesquelles nous sommes preneurs et nous sommes souvent comptables de décisions qui font partie de notre société ancestrale. Il faut donc renouer le dialogue, il n'a jamais cessé chez nous, cela a été dit, avec nos partenaires, qu'ils soient de l'Administration, des agriculteurs, des sylviculteurs et des associations de protection de la nature. Je vois mon ami Bruno LAFON au premier rang, qui travaille avec la SEPANSO des stratégies forestières, ne nous isolons pas. Si nous voulons lutter contre la société, je connais l'issue : ce sera un échec.

Il vaut mieux faire du judo plutôt que du karaté dans ce genre de choses. Allons-y donc là-dessus et notre communication doit être sans faille, non provocatrice, ciblée, adaptée et réfléchie. Il faut aussi relancer la recherche scientifique avec un plan d'action réaliste, stratégique, en associant les véritables organismes de recherche, l'OFB, l'université, le CNRS. Des études de chasse, les chasseurs en font, mais si elles ne sont pas publiées, elles ne sont pas prises en compte. Nous, nous sommes bons pour amener des éléments à des scientifiques qui vont écrire et qui vont présenter cela à des comités de lecture. Souvent on a cru que l'on allait faire une étude, mais ne confondons pas syndicalisme et sciences. Une étude estampillée Fédération des Chasseurs de la Gironde, même si elle est bonne, n'aura pas le même ressenti devant le Conseil d'État que si elle est libellée et publiée par le Museum national d'Histoire naturelle ou par l'OFB.

Il est encore temps de changer de cap, mais il faut que nous lancions la machine à gagner. Apprendre, c'est se comprendre. La preuve est faite, chaque fois qu'un curieux a poussé la porte de nos institutions, sans préjuger pour faire sa propre idée, l'État, la société, la biodiversité ont tout à gagner de ce genre de relation. Nous sommes bien conscients des grands enjeux de biodiversité, je ne vais pas dire que nous sommes les premiers écologistes de France, mais nous sommes les premiers protecteurs des milieux, pas seuls, mais en partenariat, oui. Chasser au XXI<sup>e</sup> siècle, c'est être dans le maillon d'une chaîne ininterrompue depuis des millénaires, j'ai eu l'occasion de vous rappeler. C'est l'histoire de l'Humanité qui se transmet jusqu'à nos jours. C'est aussi assumer notre patrimoine culturel, économique et social, et valoriser nos pratiques, j'y reviendrai tout à l'heure.

Mais le chasse bashing est devenu un sport à la mode. On twitte, on assène, on lâche les chiens sur notre pratique, on fait du buzz, on jette l'opprobre sur une catégorie de personnes. La dictature verte et son bras armé médiatique sont à l'œuvre depuis des années. Je l'ai dit, les millions de campagnes de communication n'arrêteront pas cette crise profonde. La sécurité est importante, nos préoccupations aussi et les tragiques accidents récents nous ont tous éprouvés.

Je vous garantis que le dernier accident dans le Cantal où une jeune chasseresse de 18 ans a été responsable de la mort d'une randonneuse de 24 ans, deux femmes, deux jeunes, nous a amenés dans une situation... Le week-end, je voyais bien qui m'a appelé : Sud-Ouest, oui nous avons eu un langage clair et respectueux, CNews, BFM, I-Télé, c'était l'évènement. Le 20H de TF1. L'accident est malheureux, c'est clair, dramatique, il faut que nous mettions tout en œuvre pour ne pas revivre ce genre de situation.

Je l'ai dit dans les réunions de secteur, il y a 15 ans, lorsque j'ai été nommé Président de l'ONCFS, nous étions à un peu plus de 30 décès par an à la chasse. Nous avons travaillé, à la demande des ministres, permis de chasser plus difficile, formation à la sécurité accentuée, tout cela a été mis en œuvre. L'an dernier, il y en a eu 7. C'est toujours 7 de trop, mais j'ai entendu des commentaires à la suite de cela : « Tout compte fait, quand ce sont des chasseurs qui se tuent entre eux, ce n'est pas grave ». Lorsque l'on entend les propos de la sorte cela interpelle.

C'est votre responsabilité, c'est la mienne, c'est celle de celui qui tient la carabine ou le fusil pour arrêter, pour être un modèle là-dessus. Nous avons beaucoup progressé, et je vois que vous progressez encore, j'en veux pour preuve le nombre d'inscriptions que vous faites pour venir aux formations de sécurité, nos échanges réguliers. Il faut y aller.

Je vais embrayer sur le sujet de la chevrotine pour le sanglier. Je ne dis pas que c'est une obligation, mais dans certaines zones – et en plus, l'armurier vend parfois des carabines qui sont bonnes pour tuer des éléphants –, dans certaines circonstances, dans des milieux périurbains où les sangliers se réfugient beaucoup, cela a été dit sur la métropole bordelaise, le tir à la chevrotine est un peu plus sécurisant, cela donne un meilleur résultat et j'ose espérer que ce ne sont pas nos collègues du nord de la Loire qui sont habitués à chasser différemment de chez nous qui influence cette non décision ... Car la chasse autour du domaine de Certes, ce n'est pas la chasse dans un enclos grillagé en Sologne, ce n'est pas la même chose. Pour nous, c'est ça, l'enjeu.

Je fais confiance aux élus républicains de notre département pour porter ce dossier. Je m'escrime à le dire depuis 4 ans, il faut nous aider là-dessus. Il y a une mission parlementaire au Sénat actuellement. Nous utiliserons ce qui sera le plus adapté aux conditions, mais il y a en plus de l'incompréhension. Les louvetiers l'utilisent et pour se faire aider, ils prennent des chasseurs du secteur et nous ne voyons pas d'accident. Deux départements l'ont : les Landes et la Corse. Chez les Landais, c'est venu après Klaus où il y avait des conditions de chasse très difficiles. Pour les aider à faire le plan de chasse, ils ont eu droit à la chevrotine. C'est donc un sujet sur lequel nous nous battons, mais là-dessus, il faut de la compréhension mutuelle.

Par rapport aux jours de non-chasse, qui est sorti des écrans, me semble-t-il, week-ends sans chasse, dimanches sans chasse, samedis, vacances scolaires, il valait mieux dire carrément : interdisons la chasse. C'est ce qui était dit. Je suis désolé, mais dans notre pays, il y a encore des gens qui travaillent et on ne chasse pas du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Interdire la chasse le samedi et le dimanche, c'est interdire la pratique pour une grande partie de la population de chasseurs. Avec tous les corollaires que cela peut amener en termes de gestion du gibier. Il me semble que c'était tellement gros que cela a été sorti des écrans. Mais cela laissera des traces, je le vois avec certaines interrogations d'élus en disant : « tout compte fait, le dimanche après-midi, le dimanche matin, pourquoi pas, ceci, cela. »

Ensuite, le vice était d'interdire la chasse pendant les vacances scolaires. Les vacances scolaires, c'est la Toussaint et Noël, pas les grandes vacances puisqu'on va à la plage faire du surf. Pendant ces vacances-là, qui le tuteur ? C'est le grand-père. Le grand-père, il est plus tolérant avec le gosse, le père doit faire l'éducation, le grand-père, il le laisse siffler le chien même quand il n'y en a pas besoin. À la limite, il va lui faire tirer une grive posée même s'il n'a pas le permis. Nous avons tous été des petits-enfants. Ils adorent leurs grands-parents. Ils ne vont pas manquer l'école pour aller à la chasse.

J'ai lu, STEPANOFF en parle d'ailleurs, que c'était une attaque indirecte par rapport à des transmissions de valeur. Restons donc vigilants là-dessus et restons accueillants, partageons. En France, 80 % de la propriété est privée, 20 %, ce sont des propriétés d'État gérées par l'ONF ou d'autres groupes. Le chasseur, quand il pratique, il a l'autorisation du propriétaire. Il a l'autorisation quand c'est dans une ACCA, c'est bien réglé, quand c'est une société de chasse, il a aussi autorisation du propriétaire. Celui qui n'est pas trop dans son droit quelquefois, c'est le chercheur de champignons.

Loin de nous et loin de moi la volonté de fermer nos espaces naturels, mais je vais vous citer un exemple. Toujours à l'ONCFS, nous avons eu le même genre d'attaque dans des villes de plus de 150 000 habitants, un sondage avec trois photos. Une photo, on montrait une propriété viticole publique ou privée ? Privée. Un champ, public ou privé ? Privé. Une forêt : publique. Pour beaucoup de gens, la forêt est publique.

Nous le voyons d'ailleurs, pas chez nous, mais dans certains départements, nous voyons fleurir des panneaux « Propriété privée, défense d'entrer ». Il serait dommage d'en arriver à cela parce que nous avons une vocation à partager notre loisir et nos espaces, donc vigilance là-dessus parce qu'il y a du danger.

Ensuite, nos territoires, je le dis souvent, protéger, ce n'est pas sanctuariser. Je vois avec un peu d'inquiétude arriver des textes réglementaires sur la mise en protection de 10 % de notre territoire. Et bien entendu quand j'ai lu l'accompagnement de ces textes, par quoi va-t-on partir ? On ne va pas partir par la zone industrielle, mais sur des zonages déjà reconnus pour leur haute valeur, des zones Natura 2000, des réserves naturelles, et donc bien souvent, ces mêmes zones, si elles sont choisies, c'est parce que nous avons été à la hauteur pour les entretenir et pour les maintenir. Nous sommes un peu dans l'attente, on nous dit : « n'ayez crainte, il n'y aura aucune contrainte, en particulier pour la chasse ».

Chat échaudé craint l'eau froide et là-dessus, nous allons participer aux enquêtes et je salue la volonté de la DDTM de vouloir travailler avec nous sur ce sujet. Mais nous avons une grande méfiance, une grande vigilance parce que 10 % de la superficie nationale, cela fait de belles zones. Et cela me rappelle un peu quand Natura 2000 est arrivé. Avant que la France ait décidé de faire de la contractualisation et de donner la gestion des DOCOB à des élus locaux. Nous avons pu tenir la plume et régler certains sujets je vous le dis, je prends cette méthode. Le coup est parti, 10 %, mais ce n'est pas grave, vous pourrez continuer à y aller. Méfiance. Sur tout cela, sur nos territoires, nous serons présents dans les enquêtes et dans le travail à mener.

Autre chose qui nous est arrivée, c'est le SIA, le système d'information sur les armes. Cela fait beaucoup débat et je voyais dans les réunions de secteur que j'ai pu tenir, dans le petit micro-trottoir ou le sondage grandeur nature que j'ai fait, je crois que c'est le Blayais qui était leader, en plus. Cela change, c'est ce que vous êtes en train de penser ! Qui a fait le SIA ? J'avais assez des doigts de mes deux mains pour le faire. C'est compliqué, même si je ne conteste pas que les pouvoirs publics veulent savoir où il y a des armes et dans quelle maison. Il faut une photocopie recto verso de la carte d'identité, un justificatif de domicile, un permis de chasse validé. Il faut savoir scanner, il faut avoir une adresse mail. J'ai vu des adeptes du bérêt dans certaines réunions qui m'ont dit : « on n'a pas tout cela, nous ». Cela doit être réglé pour juillet 2023.

Nous avons eu des relations avec la Préfecture là-dessus, mais je vous mets en garde, ne confondons pas le SIA avec le râtelier numérique qui vient ensuite. Si votre armurier a fait le job, les armes achetées après 2011 doivent remonter dans son râtelier numérique. En revanche, le SIA, il vous le faudra pour votre prochain déplacement à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023 pour acheter des cartouches. Le permis validé ne suffira pas. Voyez un peu le contexte. Et donc, en même temps que votre validation de permis, je le dis très clairement à toutes et tous, vous aurez un bon de commande annexe où nous vous dirons : si vous n'y êtes pas arrivé, envoyez-nous la photocopie recto verso, etc., nous le ferons pour vous. Un sacré boulot, car certaines cartes d'identité seront périmées, il faudra téléphoner, etc. Nous y mettrons les moyens, nous nous ferons payer un petit peu, chez les armuriers, c'est 30 euros, nous le ferons pour 15 euros. Le comptable me dit que cela doit le faire, nous n'avons pas prévu de nous embarquer là-dedans, mais nous allons devoir y aller pour vous rendre service.

La bonne partie, c'est tout ce que vous avez entendu avec mes collègues parler de palombe, d'alouette, de bécasse, de gibier d'eau, de sangliers, cela me plaît. En revanche, nous avons d'autres sujets à évoquer. Le sujet principal est primordial, c'est la défense de nos chasses traditionnelles. La défense de la chasse à l'alouette est passée un peu en catimini. Nous avons eu l'arrêté tard, vers le 10 octobre, il a été cassé une semaine plus tard, certains croyaient que l'on pouvait toujours continuer à chasser, nous n'avons pas fait une grande réclame. Les agents de l'État ont été assez compréhensifs, mais tout le monde était en éveil. Je vous fais le serment aujourd'hui que si l'on touche à la chasse à la palombière au filet, cela ira mal. Cela ira mal dans nos campagnes, cela ira mal sur nos routes, cela ira mal dans les lieux de décision, cela ira mal chez les parlementaires. Que ce soit très clair.

Lorsque l'on regarde l'historique de cette chasse en palombière au filet, sur une espèce qui est en pleine expansion, la preuve, elle est même classée nuisible à certains endroits, sur une espèce dont la pratique remonte, nous sommes actuellement sur une demande de procédure au Patrimoine Culturel Immatériel qui doit déboucher sur une demande au Patrimoine Immatériel de l'UNESCO. Je regarde Pascal qui connaît le chemin de croix pour arriver à de telles choses. Nous avons été reçus dernièrement avec nos collègues du Lot-et-Garonne et Valérie COHOU, notre scientifique, par le ministère de Culture. C'est le ministère de la Culture qui gère cela et nous avons comme ambassadeur Frédéric VILCOCK qui représentait la région pour travailler là-dessus. Nous avons eu un excellent contact avec le Dircab, malheureusement, il est déjà parti. Mais quelqu'un reviendra. Nous lui avons expliqué tout cela, nous avons fait travailler un thésard aussi là-dessus, nous avons une littérature implacable, nous avons des scientifiques qui nous soutiennent, Gilles BŒUF, ancien président du Muséum national d'Histoire naturelle

me dit : « si tu as besoin de moi, nous pouvons y aller ». Je vois aussi la SEPANSO, Philippe BARBEDIENNE. Les élus, je pense que cela peut faire un beau front républicain parce qu'il n'y a jamais que cinq départements en France. Et pourquoi n'y a-t-il que cinq départements, pourquoi les autres ne peuvent pas entrer ? Gironde, Landes, Pyrénées-Atlantiques, Lot-et-Garonne, Gers. Parce que la directive est sortie en 1979, il y avait des siècles que l'on chassait déjà la palombe et lorsque nous regardons chez nous la culture que cela a amené, je vois Jacques GAYE devant moi, c'est un modèle du genre, la sélectivité est liée, on n'attrape pas les petits oiseaux à la palombière, les prélèvements sont contrôlés, sont acceptables dans le cadre des 1 % de mortalité naturelle. La solution alternative, c'est le fusil, ce n'est pas ce qui nous intéresse. Lorsque l'on est et le territoire sud Landes, c'est bien souvent le meilleur restaurant du village au mois d'octobre.

Ensuite, si on parle de transversalité sociétale dans une civilisation où l'on veut nous mettre chacun dans des cases, à la palombière, le chirurgien est avec l'infirmier, le smicard est avec le PDG, et surtout, le petit-fils vient avec le grand-père. C'est la chasse de la cabane. Nous avons tous aimé faire des cabanes étant petits et la tonne et la palombière, c'est ça, c'est la chasse de la cabane. Historiquement, je ne suis pas bien vieux, j'ai 70 ans, mais il y a 50 ans, j'allais à la palombière du côté de Préchac, il y avait davantage de scieries dans la lande qu'il y en a maintenant, même les usines fermaient, on faisait sans doute moins de plages et on se retrouvait au cercle démocratique, républicain, il y avait différentes obédiences qui se croisaient et on faisait le point de la journée. C'était une leçon de société.

Bien sûr, on peut dire : ils ne nous embêtent pas tout compte fait, laissons-les tranquilles. Il y a vraiment une chose qui peut s'appliquer à une chasse, c'est bien la chasse à la palombe, en palombière au filet. Vous savez que les premiers qui ont chassé aux filets, ce sont les curés. Ils sont souvent en pointe sur ce genre de choses. On dit même que le curé de Lantabat avait arrêté la messe parce qu'on lui annonçait des vols qui arrivaient. Cela reste à vérifier, mais c'est ce que j'ai lu dans de belles anecdotes relatives à cette pratique...

Donc tous ensemble, je dis bien tous ensemble, parce qu'à Mont-de-Marsan, c'était l'échauffement, certains ont dit : « vous ne nous avez pas fait de car pour y aller », mais quand vous prenez la voiture pour aller à Disneyland avec les petits-enfants, cela coûte plus cher. Là-dessus, il faudra tous être unis, chasseurs de sangliers, chasseurs de gibier d'eau, chasseurs de petit gibier et bien sûr paloumayres. Nous ne pouvons pas être comptables d'un échec sur cette affaire-là. Nous travaillons les arguments en défense, y compris cette inscription au patrimoine sur laquelle nous avançons et les arguments scientifiques, nous les avons, que ce soit sur les populations, etc. Je ne vais donc pas dire que ce sera la mère des batailles, mais je compte sur votre détermination à toutes et à tous pour défendre ce dossier.

Au moment de clôturer ce discours, je voudrais une fois encore remercier la qualité des relations avec les maires, merci, Bernard, de ta présence, tu as une succession partielle parce qu'avec Gérard CESAR, la chasse, c'était clean, c'était transversal dans une grande force. Ensuite, je remercie bien sûr tous les élus des différentes collectivités pour l'appui qu'ils nous apportent, les administrations, je suis ravi de voir au premier rang la DDTM, la DDPP, l'ONF, je pense que nous vous agaçons parfois un peu, à certaines périodes, qui sont du reste rythmées par les passages, c'est un peu comme le reste. Merci à la DRAF de nous aider aussi pour les sujets forestiers. Nous avons renouvelé, nous en reparlerons tout à l'heure, soyez convaincus

de ma détermination et malgré tout du plaisir que j'ai été avec vous aujourd'hui. Je vous remercie.

*(Applaudissements.)*

**Henri SABAROT**

Nous sommes pile dans le timing. Il est midi à ma montre, à la votre aussi, et à la palombière, on ne mange pas à midi, on mange à 13 heures.

Je vais de suite passer la parole au représentant du Département, pour respecter l'ordre. Mon cher ami, Maire de cette belle commune de Blasimon, à toi d'intervenir.

## DISCOURS DES POLITIQUES

**Daniel BARBE**, *Conseiller départemental*

Cher Président, Cher Henri, tout d'abord merci d'avoir invité le Département, je suis très heureux d'être ici.

Bernard LAURET, Maire de Saint-Émilion et Président de l'Association des Maires de Gironde, Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités.

Je voudrais tout d'abord excuser le Président GLEYZE qui ne pouvait pas être là aujourd'hui et vous dire que pour moi, c'est un moment particulier. Je suis très heureux d'être là. Je ne suis qu'un ancien chasseur et j'ai un très grand ami d'enfance qui est là dans la salle, j'ai chassé avec lui et à Blasimon, nous avons participé à tuer le premier chevreuil. Vous rendez-vous compte ? Aujourd'hui, on en voit partout, mais à cette époque, il y a un peu plus de 40 ans, il n'y en avait pas énormément.

Je tiens à vous dire une chose, dans ce département de la Gironde qui est très grand, c'est le plus grand de France, la chasse a une place primordiale. Primordiale parce que dans la ruralité, vous êtes un pan du patrimoine, un véritable pan du patrimoine. Vous êtes nos traditions. Au moment où l'on vous montre du doigt parce qu'il y a eu sept accidents, tu l'as dit, Henri, c'est sept de trop, c'est vrai, hélas, on nous dit : il faut arrêter la chasse. Chaque fois qu'il y a un accident sur les routes, est-ce que l'on vous prend le permis ? Chaque fois qu'il y a un accident de ski ? Est-ce que l'on arrête le ski ? Je ne crois pas.

Ce qui est sûr, c'est que ces accidents ne font pas la Une. Malheureusement, cette jeune dame qui a tué cette autre jeune dame a fait la Une, BFM et d'autres sont venus te demander ce que tu en pensais. Nous, en Gironde, et le Département, avec ce grand espace rural, nous avons besoin de vous. Vous êtes des régulateurs. S'il y a moins d'accidents sur les routes, vous y participez certainement, énormément. S'il y a moins de dégâts sur les cultures, c'est que vous y participez, continuez. Continuez et nous, élus, nous devons être à vos côtés, nous devons vous défendre, il faut bien sûr que vous régulieriez et vous avez raison. Ces mauvais chasseurs qui font votre mauvaise image, il y en a peu, il y en a très peu, mais je sais que vous faites le nécessaire tous ensemble et vous le faites avec nous, maires de nos communes, nous sommes là pour vous aider.

Continuez donc, bravo à tous pour tout ce que vous faites. Il ne faut pas être très long, puisque nous sommes nombreux et nos estomacs s'étirent et s'étirent fortement, même si à la palombière on ne mange qu'à 13 heures, quand même avant, il y a l'apéro. Je vous souhaite donc à tous une très bonne journée et merci.

*(Applaudissements.)*

**Le représentant du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine**

Mesdames et Messieurs, Chers Amis, Mesdames et Messieurs les Élus en vos qualités respectives,

Je tiens tout d'abord à excuser Alain ROUSSET, notre ami chasseur, Président de la Région, chasseur, pêcheur qui défend les traditions et nos territoires.

Je tiens à remercier ce matin Henri SABAROT, votre Président – je n'ai pas les qualités oratoires qu'il a, et je m'en excuse –, merci, Henri, pour la transmission puisqu'il m'a donné cette délégation Chasse Pêche et Eau qu'il avait auparavant au Conseil Régional, je tiens donc à le remercier ce matin.

Henri, c'est un très bon président de la chasse, il vous défend chaque jour. Soyez rassurés, nous avons au Conseil régional des chasseurs, des pêcheurs, des gens qui aiment l'environnement, qui défendent les traditions. Nous continuerons donc bien sûr à défendre la chasse et nos territoires.

Je tiens à vous remercier ce matin tous, je le fais à chaque Assemblée générale, j'ai vu la qualité des travaux qui ont été faits, et je tiens à vous remercier, les autres élus vous le diront aussi, je pense, pour cette défense des territoires, cette défense de nos traditions, pour tout le travail que vous faites, la régulation et le suivi sanitaire pour les maladies que l'on peut trouver chez nos animaux.

Nous partageons tous le même territoire, vous l'avez dit tout à l'heure avec d'autres activités, il faut s'entendre, il faut que nous puissions tous être unis face à nos détracteurs, il ne faut pas laisser les gens nous démonter.

Pour le Conseil régional, simplement rappeler que nous vous accompagnons sur la biodiversité, j'ai entendu tout à l'heure la plantation de haies, les espaces naturels, nous vous aidons sur l'acquisition de zones humides, sur le sanitaire avec le bac de venaison, et l'éducation à l'environnement. J'ai entendu cette transmission de la chasse du grand-père au petit-fils ou à la petite-fille, Henri, et nous aidons également sur cette éducation à l'environnement. Vous êtes, nous sommes, des sentinelles de l'environnement, nous devons être unis, je l'ai dit, et nous continuerons, rendez-vous le 21 mai pour cette Foire de Bordeaux, où j'ai chaque fois plaisir à discuter chasse avec vous. Le président sera là, Henri SABAROT également, et l'ensemble des conseillers régionaux qui partagent la même passion que vous.

Merci à tous et rendez-vous le 21 mai.

*(Applaudissements.)*

**Hervé GILLÉ**, *Sénateur de la Gironde*

Bonjour à toutes et à tous. Je tiens bien sûr à saluer mes collègues parlementaires, l'ensemble des élus, le Président de l'Association des Maires de Gironde, Daniel, représentant le Département et notre représentant de la Région ; à vous saluer toutes et tous et vous dire le plaisir que j'ai d'être ici à l'invitation d'Henri SABAROT.

C'est toujours un plaisir de te retrouver, Henri. Tu as fait un discours très profond, sincèrement, et qui montre bien toutes les valeurs que tu souhaites défendre et j'aurais l'occasion d'y revenir.



Je voudrais également saluer ton exécutif, le Vice-président, Jacky JONCHERE, Victor ALCARAZ, Michel MASSIAS, Jacques ROUX, mais aussi l'ensemble des administrateurs, car leurs interventions ont été de grande qualité et elles ont également permis d'éclairer le débat. Elles nous permettent aussi de nous instruire, parce que nous sommes là aussi pour vous écouter, relayer les positions du terrain et les éclairages que vous pouvez donner.

Le pessimisme est d'humeur, l'optimisme est de volonté. J'ai bien vu. L'article dans Sud-Ouest était très bon par rapport à cela et ce sont effectivement des éléments importants. Il faut mettre en avant un esprit combatif, mais optimiste, mais il faut avant tout mettre en avant les conditions du dialogue et nous avons déjà eu l'occasion dans quelques expériences de le pratiquer ensemble. Il faut expliquer les pratiques, mieux les défendre, tout cela reposé, et vous l'avez dit, sur une communication de qualité et c'est un enjeu fondamental aujourd'hui.

Mais vous savez que dans une communication réussie, il y a quelque chose de fondateur, il faut un émetteur et un récepteur. Si le récepteur n'a pas envie d'entendre, il est très compliqué d'émettre un message. C'est aussi tout le sujet aujourd'hui, c'est d'essayer d'amener les uns et les autres à s'écouter réciproquement et essayer de comprendre les enjeux. C'est un travail de fond, tout le monde doit y participer, nous aussi en tant que parlementaires. Nous devons prendre notre part.

Accepter les différenciations territoriales, renforcer la décentralisation à l'échelle des régions et des départements, au plus près du terrain, oui, vous avez raison, tu as raison, Henri, il faut travailler dans cet axe-là, parce que la différenciation est évidente, nous n'avons pas les mêmes pratiques. La question de la décentralisation est bien celle de pouvoir avoir une forme d'autorité, de langage politique qui nous permette aussi de mener des négociations et de travailler à l'échelle des territoires et nous devons également travailler en ce sens pour essayer d'avancer.

Tout ceci pour mettre en perspective un sujet majeur aujourd'hui, c'est-à-dire les conflits d'usage et comment travailler sur une compréhension mutuelle, sur les différents enjeux et donc les responsabilités de chacun. Il faut avancer, vous l'avez souligné, le juridisme prend aujourd'hui une part de plus en plus importante, touche un ensemble d'acteurs, directement aussi nos collectivités, nos communes qui sont de plus en plus attaquées à l'heure actuelle sur ces sujets. Nous devons donc avancer et peut-être le législatif doit-il également réfléchir dans ce domaine.

Vous avez ensuite mis en avant, et vous avez bien fait, tous les efforts que vous faites, notamment en termes de formation, d'accompagnement, parce que pour avancer sur l'ensemble de ces sujets, il faut que nous montions en conscience collective pour être le plus efficace possible. Nous le voyons donc bien sur le terrain au niveau des communes, des exploitants agricoles, des usagers, tu as également parlé de la forêt, il faut le travailler au mieux pour essayer de résoudre et de traiter ces conflits d'usage de la manière la plus juste possible.

Enfin, je ne voudrais pas être très long, mais je voudrais aussi insister sur une dimension très importante, le service public, le service au public que vous apportez. Nous ne sommes pas suffisamment forts et puissants par rapport à cela parce que beaucoup de gens méconnaissent. Je vois bien dans notre milieu rural, lorsque nous avons de nouveaux arrivants, ils ne prennent

pas conscience de l'offre de service public et au public que vous apportez dans les régulations. Ils n'en prennent pas suffisamment conscience. Vous apportez aujourd'hui cette offre de service au public, qu'il faut arriver à démontrer et bien montrer au travers de cela qu'au travers de l'ensemble des activités, il faut comprendre les enjeux de chacun et qu'un certain nombre d'activités participent au bien commun, et vous participez au bien commun, il faut le souligner dans ce cadre.

Voilà, je ne voudrais pas être beaucoup plus long, car d'autres collègues souhaitent intervenir. Je voudrais simplement conclure en soulignant que dans un conflit, il y a toujours des personnes qui préfèrent exciter l'une ou l'autre des parties pour en tirer un bénéfice et il y a des femmes et des hommes qui préfèrent régler les conflits par la médiation, mais également avec la fermeté nécessaire. Toi et moi, je crois que nous privilégions cette attitude responsable, nous prenons également des coups dans ce cas de figure, mais j'ai bien noté qu'un de tes administrateurs a dit que ceux qui restent à l'extérieur, il est très facile de critiquer, mais beaucoup plus difficile d'être élu. Il faut savoir assumer ses responsabilités et tu les assumes parfaitement. Merci, Henri.

*(Applaudissements.)*

**Nathalie DELATTRE**, *Sénatrice de la Gironde*

Merci, Président, de ton invitation. Je ne souhaitais pas forcément prendre la parole parce que cela va être long, mais tu as dit qu'il était nécessaire que nous prenions tous la parole, simplement pour vous dire que nous vous aimons.

C'est toujours un honneur pour moi de représenter Gérard LARCHER, premier chasseur devant l'éternel, je pense, en tout cas, il vous représente et il est très attaché à cette tradition et que cette tradition vive au Sénat. Je comprends donc tout à fait ton attente de vous dire combien aujourd'hui nous sommes à vos côtés.

Je regardais un peu l'histoire parlementaire, la chasse est une pratique ancestrale et nous avons commencé à la normer à partir des années 60. En 2005, la chasse a été définie comme ayant un rôle et une place majeure dans le développement économique et écologique. En 2008, des simplifications administratives pour pratiquer la chasse ont été introduites. En 2012, la chasse est reconnue comme un instrument efficace de la gestion de la biodiversité, les fédérations départementales assurent information et éducation sur le développement durable. Et nous voyons à un moment donné, 2019, la création de l'Office français de la Biodiversité, où j'ai pu travailler à tes côtés, Henri, nous avons été plusieurs à travailler, et certaines de vos demandes n'ont pas encore trouvé écho, notamment sur le permis départemental. Le Maire de Dieulivol m'avait également remonté cette demande, mais nous continuerons à nous battre à vos côtés.

2021, la loi Climat et Résilience était majeure pour certaines avancées dans la transition environnementale, mais pose beaucoup de problématiques et de questions à nombre de filières, dont la mienne, puisque je suis viticultrice, et pour la chasse. Il est vrai qu'aujourd'hui, avoir une protection forte des aires protégées, qui représentent 10 % du territoire, c'est important, mais cela demandera une négociation avec la Préfète de Région, et vous me trouverez à vos côtés, parce que nous devons préserver le patrimoine vivant que vous représentez, que nous représentons.

J'ai l'habitude au Bordeaux bashing, je suis une tueuse, une pollueuse, un parasite. Malheureusement bienvenue au club pour la chasse, mais nous avons vraiment des combats à mener ensemble. J'ai créé au côté de deux collègues au Sénat un groupe informel sur les traditions parce que oui, j'aime le vin, oui, j'aime la chasse, oui, j'aime les corridas. J'ai certainement beaucoup de défauts, mais je les affiche parce que je ne me vois pas imposer par certains mon mode de vie, mes passions, un mode de demain sans chasse, sans viande, sans patrimoine. Pour moi, ce n'est plus une vie. Je suis donc des vôtres, comptez-moi à vos côtés. Merci à vous.

*(Applaudissements.)*

**Alain DAVID**, *Député de la Gironde*

Bonjour à toutes et à tous, nous ne nous connaissons peut-être pas, je suis Alain DAVID, député de cette 4<sup>e</sup> circonscription, et je remercie le Président SABAROT et son équipe d'avoir choisi Yvrac pour travailler et réunir l'ensemble des membres de cette fédération si importante pour vous-mêmes, chasseurs, mais aussi pour l'intérêt que représente votre loisir, votre passion pour les Françaises et les Français.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention les différents administrateurs qui ont rapporté dans les divers domaines cynégétiques et catégories de gibier, et j'ai bien vu que cette analyse allait au-delà du simple exercice de comptabilité, mais qu'elle s'engageait sur une voie très technique, très scientifique, afin de vulgariser, de mieux faire connaître les populations et le travail que vous effectuez pour améliorer notre environnement au quotidien.

Instructif, oui, nous pouvons le dire. J'ai moi-même appris beaucoup de choses, je suis pourtant issu d'un milieu rural avec un environnement de chasseurs, de pêcheurs également. Sans que je n'aie jamais pratiqué la chasse, elle rythmait parfois nos week-ends, le dimanche, nous ne pouvions pas commencer le repas tant que le père ou le beau-père n'était pas rentré de la chasse, et il fallait parfois raccourcir le repas l'après-midi parce qu'il fallait partir le plus tôt possible pour poursuivre la passion.

J'ai bien noté également la nécessité de tous ces prélèvements dans nos zones périurbaines. Il est vrai qu'en tant que Maire de Cenon, j'ai maintes fois constaté que des sangliers faisaient tomber des poubelles pour se servir et avaient trouvé cette stratégie, mais imaginez à la périphérie de Bordeaux, aux portes de Bordeaux. Aux portes de l'entre-deux mers, en pleine ville, des sangliers viennent çà et là se délecter des restes de nos poubelles.

Et puis il y a ce phénomène des étourneaux. Là effectivement, il faut résoudre ce problème. Je ne sais pas comment, mais c'est une véritable catastrophe. Une véritable catastrophe. Nous comptons donc sur vous pour trouver les formules les plus adaptées pour nous débarrasser de ces nuisibles.

J'ai également vu votre détermination pour lutter contre les critiques des anti-chasses. Il est vrai que c'est inadmissible, vous êtes des cibles idéales pour certains qui veulent se valoriser en quelque sorte. Ces critiques des anti-chasses nous amènent bien sûr à réfléchir sur leurs motivations réelles, parce que vous représentez pour moi et pour beaucoup de personnes les

sentinelles de notre ruralité, vous êtes des personnes qui entretenez, avez une parfaite connaissance de notre environnement et avec le souci du respect de la nature.

Vous avez dit : « On ne lâche rien », je suis très heureux d'entre ces termes, je note cette détermination, cette volonté de défendre la chasse et sachez qu'à l'Assemblée générale, je serai toujours à vos côtés pour défendre la chasse. Je vous remercie.

*(Applaudissements.)*

**Sophie METTE**, *Députée de la Gironde*

Merci, Henri, de ton invitation aujourd'hui.

Mesdames, Messieurs les Élus, Mesdames, Messieurs. Je suis tout d'abord ravie d'être là, je crois que c'est un moment important et je dirais presque fédérateur, cette Assemblée générale, pour le milieu de la chasse.

Henri, je te rejoins sur tous les sujets que tu as abordés dans ton discours, parce que je crois que nous sommes aujourd'hui dans un monde qui a changé. Nous voyons bien l'incompréhension, la fracture qui existe entre le monde rural et les néo-ruraux, les métropolitains. Je crois qu'il y a un travail de fond à exercer, pour qu'il y ait une meilleure compréhension de ce que représente la ruralité qui est le fondement de notre société. Tu as dit : « il faut apprendre et apprendre, c'est se comprendre », je pense qu'il y a un véritable travail à faire sur ces sujets.

Je voudrais aborder quatre points. Le sujet de la sécurité que tu as abordé est un sujet crucial. Il est vrai que la société est aujourd'hui exacerbée dès que l'on parle d'accident. Tout le monde monte aux créneaux. Je dirais que nous savons très bien, nous, ruraux, j'habite Bazas, en sud Gironde, les chasseurs, c'est un environnement que je connais. Je ne suis pas chasseresse, mais je dirais que je vis avec eux et avec les palombières, j'en parlerai plus tard.

La sécurité est donc un sujet crucial, vous avez fait beaucoup d'efforts, beaucoup de travaux, et je crois que c'est important. Il faut savoir communiquer là-dessus, il faut savoir le dire, même s'il faut rester discret, pour vivre heureux, vivons cachés, certes, mais il faut également dire que vous faites ce qu'il faut en matière de sécurité et je crois qu'il est important de pouvoir l'asséner et de pouvoir être fier de dire que l'on travaille sur le sujet. Tu l'as dit, Henri, nous sommes passés de 30 accidents à 7, c'est trop, mais cela prouve bien qu'un réel travail est mené.

Je voulais ensuite vous remercier, Mesdames et Messieurs les chasseurs parce que vous êtes très souvent sur le terrain pour réguler le gibier. Là aussi, les gens qui n'habitent pas à la campagne ne savent pas ce que les sangliers viennent détruire les cultures, que les chevreuils mangent tout, que les renards sont là également et que vous êtes les garants d'un équilibre de la nature. Je pense que c'est très important.

Vous êtes également notre patrimoine culturel, tu l'as également abordé. Je pense que le patrimoine culturel de la chasse et des chasses traditionnelles, c'est quelque chose de très important. Vous pouvez sur moi et je pense que vous pouvez compter sur les parlementaires pour être à vos côtés sur ces sujets de patrimoine, de patrimoine culturel.

Je voudrais terminer en parlant de la chasse à la palombe et au filet. Je suis dans le sud Gironde, dans les landes girondines, la chasse à la palombe, c'est la culture par excellence de nos territoires. Sans la chasse à la palombe, il n'y a plus de vie ! Vous passez 6 mois de l'année, Mesdames et Messieurs, à préparer le moment de la chasse à la palombe et je crois que ceux qui vous attaquent ne connaissent pas, n'ont jamais mis les pieds dans une palombière, n'ont jamais passé du temps à vos côtés pour voir ce qu'est la chasse à la palombe. Tu as dit, Henri, qu'il faut savoir accueillir. Mesdames et Messieurs, invitez des gens dans vos palombières pour leur montrer que c'est une chasse noble, que c'est une chasse traditionnelle des plus belles qui puisse exister dans notre région.

Sachez donc et comprenez qu'en tant que parlementaire et avec mes collègues, nous serons à vos côtés pour défendre ces chasses traditionnelles, je vous remercie.

*(Applaudissements.)*

**Henri SABAROT**

Merci, Sophie. Et nous serons chez toi, en plus.

**Sophie METTE**

Exactement !

**Florent BOUDIÉ**, *député de la Gironde*

Je vais faire court, car à la veille de prendre l'apéritif, il fait soif, et je crains l'indigestion de discours. Je voudrais tout de même saluer les locaux de l'étape, Michel MASSIAS, qui est aussi Maire de Blaignac, Raymond SILVESTRINI et les quelques élus que j'ai vus, Patrick GUILLEMOTEAU, Pascal GOT, mes collègues parlementaires.

Très vite, nous n'avons d'abord pas vocation dans nos campagnes, Henri, à être une réserve naturelle où l'on vient le week-end flâner pour admirer les paysages. Non, nous sommes aussi des lieux de vie, des lieux d'activité, de chasse et de culture, d'activités économiques, viticulture, je voyais tout à l'heure Bérénice Walton, l'ancienne JA de la Gironde, élèveuse à Arveyres, dans la circonscription. Ce phénomène dont Sophie METTE parlait à l'instant est d'une gravité extrêmement importante pour nous, c'est-à-dire que le risque que nous demandions aux ruraux que nous sommes d'être simplement la réserve de beauté, de paysages, de poésie, de la nature, pour les autres. Et ça, ce n'est pas notre avenir, ce n'est pas notre devenir.

C'est un combat et si nous sommes là tous les élus, parlementaires, élus locaux, maires, je salue Bernard LAURET, Maire de Saint-Émilion dans ma circonscription, Président de l'Association des Maires de la Gironde, si nous sommes là, c'est que nous sommes tous à vos côtés. Il y a d'ailleurs 18 parlementaires en Gironde, tout compris, mais nous ne sommes pas 18. Cela montre d'ailleurs que les parlementaires ne sont pas une espèce en voie de disparition.

Deuxième point sur les chasses traditionnelles. Vous avez un Président qui sait alerter les parlementaires. Il les alerte d'ailleurs avant la presse et ça, c'est une bonne stratégie. Tu disais que parfois, il faut agir sans éclat et à bas bruit, tu sais aussi, tu l'as dit tout à l'heure pour les palombes, « gueuler » quand il le faut. Mais tu sais aussi nous alerter et je me souviens quand

le Conseil d'État a arrêté en août l'autorisation ministérielle sur les alouettes, tu m'as appelé en plein mois d'août, il a fallu que l'on réagisse derrière pour essayer d'obtenir une nouvelle autorisation ministérielle, vous connaissez la suite de l'histoire. Et là, tu m'as alerté voici encore quelques semaines et nous avons travaillé avec le Directeur des services techniques et les équipes de la Fédération sur la chevrotine pour les battues collectives. Parce que sur les tirs à courte distance, c'est un moindre risque que le tir à la carabine.

Je ne serai pas plus long parce que beaucoup vont parler encore après, mais l'objectif des parlementaires, des élus, est d'être réactifs. C'est-à-dire, vous nous alertez, vous nous dites ce qui ne va pas, vous nous dites là où nous devons agir et si nous sommes là ce matin, c'est que nous sommes prêts à agir dans la durée. Merci à vous tous.

*(Applaudissements.)*

**Véronique HAMMERER, Députée de la Gironde**

Je sais qu'il fait faim, on va faire vite. Je suis Véronique HAMMERER, députée de Gironde. Après toutes ces déclarations d'affection et même d'amour, je voulais vous parler d'engagement. Je vais vous dire très rapidement qui je suis, j'ai le cœur girondin, mais je suis avant tout landaise et le Landais, il aime les courses landaises, il aime la feria, il aime manger et il aime surtout les bandas, et il aime surtout la tradition.

*(Applaudissements.)*

Et aujourd'hui, ce que je voulais juste vous dire, et ce discours, je l'ai préparé il y a deux jours, j'ai mis quelques mots sur une page. Nous avons parlé de beaucoup de choses, de technicité, d'orientations aussi au niveau de la recherche, tout ce qui est sciences autour de la chasse, autour de tout ce que vous faites, mais je peux vous dire que la tradition, c'est d'abord le lien social, c'est d'abord de véritables lieux de vie et cela, on n'y touchera pas. Et je peux vous dire que tant que je serai parlementaire, on ne touchera pas aux palombières, c'est clair, net et précis pour moi et je voulais m'engager ici devant vous pour vous le dire.

Cela a été effectivement été dit, la chasse préserve, régule. Je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit. Je voulais vous délivrer trois messages, trois défis qui nous attendent et qui sont essentiels pour nous, et Jacky JONCHÈRE le sait parce que je le reçois très régulièrement avec les chasseurs, les présidents d'ACCA, nous avons tous une responsabilité. Vous, chasseurs, mais nous-mêmes en tant qu'élus, un défi de dialogue, un défi de pédagogie parce qu'il faut expliquer sans relâche qui vous êtes, ce que nous sommes. Nous sommes aussi tous là des courroies de transmission et nous devons à un moment donné, pour faire comprendre notamment à nos ministères qui vous êtes, ce que nous sommes nous aussi et ce que nous faisons sur nos territoires.

Nous avons un défi de transmission. Cette transmission qui vous appartient, parce qu'il faut former, il faut transmettre les valeurs de la chasse parce que c'est important, également former les femmes, j'en vois quelques-unes, mais il serait bien qu'il y en ait davantage.

Nous avons également un défi de société. Il y a bien entendu beaucoup de détracteurs, beaucoup de personnes qui méconnaissent la chasse et notre rôle à nous, politiques, c'est aussi de faire comprendre à nos concitoyens, mais aussi ensemble de garantir le vivre ensemble.

C'était court, bref, merci à vous de ce que vous faites et de ce que vous êtes.

*(Applaudissements.)*

Henri SABAROT

Merci et bravo, Véronique. Bernard, c'est compliqué de conclure, là. À toi.

**Bernard LAURET**, *Président de l'Association des Maires de Gironde*

Non, ce n'est pas trop compliqué. Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Monsieur le Représentant de la Région Nouvelle-Aquitaine, Monsieur le Représentant du Président du Conseil départemental, Monsieur le Président de la Fédération des Chasseurs de la Gironde, Madame et Messieurs les Administrateurs, Mesdames, Messieurs. J'allais dire, mes chers collègues chasseurs, car je suis un des vôtres quand j'ai un peu de temps pour prendre mon fusil et parcourir la campagne saint-émilionnaise.

Je suis très heureux d'être parmi vous, c'est une première. Pendant plus de 20 ans, Gérard CÉSAR présidait l'Association des Maires de Gironde et était toujours parmi vous, c'est aujourd'hui mon baptême. Je suis vraiment très heureux d'être parmi vous. J'ai une pensée, puisque j'ai cité son nom, pour Gérard CÉSAR qui a eu un très grave accident de travail, son tracteur lui étant passé dessus. Après la réanimation, la pneumo, il est maintenant en rééducation et il va mieux.

Je voudrais souligner le rôle incontournable des chasseurs, notamment dans la régulation des gibiers qui causent des dégâts importants, surtout dans nos communes. Toutefois, ce n'est pas le seul rôle des chasseurs, qui ont également un rôle à jouer s'agissant du suivi des espèces, de la préservation de la biodiversité. L'association de chasse est parfois la dernière association dans nos communes, et surtout dans nos communes rurales, et ce n'est pas péjoratif. C'est un lieu de rencontre, elle crée le lien social et le Maire, en tant que garant du bien vivre ensemble sur le territoire de la commune, se doit de prévenir les éventuels conflits d'usage. Pour toutes ces raisons, il est important que les chasseurs et les élus locaux puissent entretenir de bonnes relations et que l'on améliore la connaissance mutuelle.

Alors, cher Président, cher Henri, je voudrais te faire deux propositions. Tout d'abord, organiser une rencontre entre les maires et le Président de la Fédération des Chasseurs de la Gironde que tu es pour échanger sur l'activité des chasseurs en Gironde et ainsi améliorer notre connaissance mutuelle. Je pense que là aussi, c'est très important de travailler ensemble.

Permettre aussi aux élus municipaux de participer aux activités des ACCA et des sociétés communales. Nous devons là aussi travailler ensemble. Lorsque vous vous réunissez, c'est bien souvent dans les salles communales, mais aussi d'inviter les élus, de travailler là aussi ensemble pour relayer vos problématiques et les bienfaits que vous apportez sur tous nos territoires.

Il est bientôt 13 heures, le Ricard va être sec, il va falloir le mouiller, merci encore pour tout ce que vous faites pour nos territoires et pour le bien vivre ensemble. Merci.

*(Applaudissements.)*

**Henri SABAROT**

Merci, Bernard.



## RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN APPLICATION DES STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR

### Henri SABAROT

Il y avait un résultat d'élection à programmer, nous n'avons pas beaucoup transpiré, du reste, puisqu'il n'y avait qu'une liste. La liste que j'avais l'honneur de conduire est élue avec 11 601 voix et 350 abstentions.

*(Applaudissements.)*

Je vous remercie de votre confiance. Je vais donc appeler les nouveaux élus et les anciens qui sont là derrière. Nous allons faire une belle photo.

J'appelle :

- Bertrand CARREAU, Vice-président de la société de chasse de Blaye ;
- Alban MAUCOUVERT, président de la société de chasse de Barsac, arbitre de rugby dans une autre vie ;
- Vincent DUBOURG, viticulteur bio à Saint-Ferme ;
- Yannick LABARRÈRE, Président de l'ACCA de Lège-Cap-Ferret, tu fais du vin blanc, Vincent, c'est bon nous avons les huitres ;
- Cédric PENEAUD, viticulteur aussi, Président de l'ACCA de Ludon-Médoc ;
- Nicolas LAURENT, Président de la société de chasse Des Billaux, qui est absent ayant contracté le Covid ;
- Jacques LAMY DE LA CHAPELLE, médecin, veneur, société de chasse de Landiras.

*(Applaudissements.)*

Ils vont rejoindre :

- Thibault VARENNE ;
- Claudie DUCOURNEAU ;
- Jacques ROUX ;
- Jérôme MARTIN ;
- Michel MASSIAS ;
- Jacky JONCHÈRE ;
- Jean-François SÉGUY ;
- Didier DUR.

*(Applaudissements.)*

Je souhaiterais que nous applaudissions une nouvelle fois Michel et Raymond, Frédéric, Alain et Victor qui est malade. Ce n'est pas facile, mais ils ont réussi à me supporter durant de longues années, comme pas mal d'entre vous, j'en suis convaincu. Mais vous savez, en politique, il suffit de faire 51 %, on arrive parfois même à moins. Je les remercie pour tout ce qu'ils ont fait parce

que leur retraite ne va pas être terrible, je vous le dis de suite. Il faut que tu t'équipes bien comme il faut pour les palombes, Alain. Nous constituons une véritable équipe, pas tous toujours d'accord, Raymond voit des grives partout, nous, nous en voyons un peu moins. Alain a le mal bleu qui le tracasse.

Je partage pas mal de choses avec Frédéric, en particulier le sonnaillon. Nous étions allés au Tribunal administratif du temps du Préfet FREMONT, cela ne date pas d'hier. On avait voulu l'interdire réglementairement, mais nous avons été attaqués au TA par un chasseur carcanais. Imaginez-vous l'offense ! Le Préfet m'avait dit : « nous allons perdre » et en effet, nous avons perdu.

Nous avons vécu de grands moments. Michel, à Sauveterre-de-Guyenne, il y avait trois communes, Saint-Léger, Le Puch, tu vois, j'ai retenu la leçon quand je suis allé là-bas, il nous a bien accompagnés aussi.

Je veillerais à ce qu'ils continuent à prendre leur permis de chasser, bien évidemment. Je rigole. Je veux leur faire une belle ovation et que les sonneurs sonnent !

*(Applaudissements.)*

*(Les trompes de chasse sonnent.)*

✓ **Vote de la motion : « Défense et organisation de la chasse en Gironde »**

*Le congrès se termine à 12 heures 50.*